



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 22.55

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET DÉPARTEMENTAL

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances et contrôle de gestion

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET DÉPARTEMENTAL

RAPPORT N° 22.55

Mes chers collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de notre Assemblée le compte administratif du Département des Hauts-de-Seine pour l'exercice 2021.

Alors que 2021 devait être « l'année d'après » la crise sanitaire, économique et sociale, nous avons collectivement dû apprendre à vivre en continuant de lutter contre le virus. Si le vaccin, massivement administré sur l'ensemble du territoire grâce aux efforts combinés de l'État et des collectivités locales, a apporté une protection efficace, les conséquences de la crise ont continué à impacter largement nos vies. Au-delà de l'indispensable protection des plus fragiles, le Département a également continué à apporter son soutien aux acteurs ayant souffert des mesures sanitaires rendues nécessaires par la circulation du virus. Au total, 30 M€ ont donc été dépensés spécifiquement en réponse à la crise.

Cette action exceptionnelle ne saurait réduire l'ampleur des mesures prises plus globalement par le Département en matière de solidarités, pour lesquelles les dépenses se sont élevées à 927 M€ en 2021¹, reflétant un effort sans précédent à l'attention des publics les plus démunis. Derrière ces montants, des actions importantes ont notamment été entreprises afin d'offrir de meilleures conditions d'hébergement et d'encadrement aux jeunes de l'aide sociale à l'enfance, d'accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap pour permettre leur maintien à domicile ou leur prise en charge au sein d'établissements spécialisés, ou encore de verser une allocation indispensable pour les bénéficiaires du RSA, dont le nombre reste nettement plus élevé qu'avant la crise.

Cette solidarité départementale irrigue l'ensemble des politiques conduites par notre collectivité, en offrant un cadre propice à l'épanouissement et à l'apprentissage pour nos collégiens et en permettant à tous les Hauts-séquanais, quel que soit leur niveau de vie, de s'émanciper *via* le sport ou la culture. Cette politique volontariste ne saurait se suffire à elle-même et ne pourrait s'affranchir des acteurs de proximité que sont nos communes. En plus de l'aide exceptionnelle qui leur a été octroyée afin de faire face à la crise sanitaire – au titre de laquelle plus de 4 M€ ont encore été versés en 2021 après les 12 M€ de 2020 – le Département a donc continué de les accompagner dans le cadre des contrats de développement, au travers desquels 26 M€ en fonctionnement et 39 M€ en investissement ont été versés au cours de l'année.

Notre Département a ainsi augmenté sensiblement ses dépenses en 2021. Retraitées des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, ses dépenses réelles de fonctionnement sont en effet supérieures de 47 M€ à celles de 2020 et de 110 M€ à celles de 2019. Cette croissance est d'autant plus importante que les recettes n'ont pas connu la même dynamique et sont relativement stables par rapport à l'avant-crise. Si, après une chute de 17 % en 2020, notre recette perçue au titre des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a notamment retrouvé un niveau élevé (732 M€), elle reste inférieure au produit perçu en 2019 (769 M€). En outre, sa progression par rapport à 2020, bien moindre par rapport à celle des autres départements (+ 15 %, contre + 24 % au niveau national), et notamment celle des collectivités rurales, laisse augurer un avenir incertain pour ce produit.

¹ Chapitres fonctionnels 934, 935, 935-4, 935-5 et 935-6.

Néanmoins, et après une année durement impactée par les mesures de confinement, qui ont mis à l'arrêt les chantiers et engendré des difficultés d'approvisionnement en matières premières, notre collectivité a vu son niveau d'investissement repartir à la hausse, à hauteur de 457 M€². 72 M€ ont notamment été investis dans notre patrimoine scolaire, qui a vu le nouveau collège La Paix être inauguré à Issy-les-Moulineaux, ainsi que d'importants travaux être conduits dans les collèges Anne Frank à Antony et La Fontaine du Roy à Ville-d'Avray, où d'excellentes conditions d'enseignement seront offertes aux collégiens et au personnel éducatif. Je nourris l'ambition de voir notre Département investir encore bien davantage à l'avenir dans le cadre de vie que nous offrons à nos administrés.

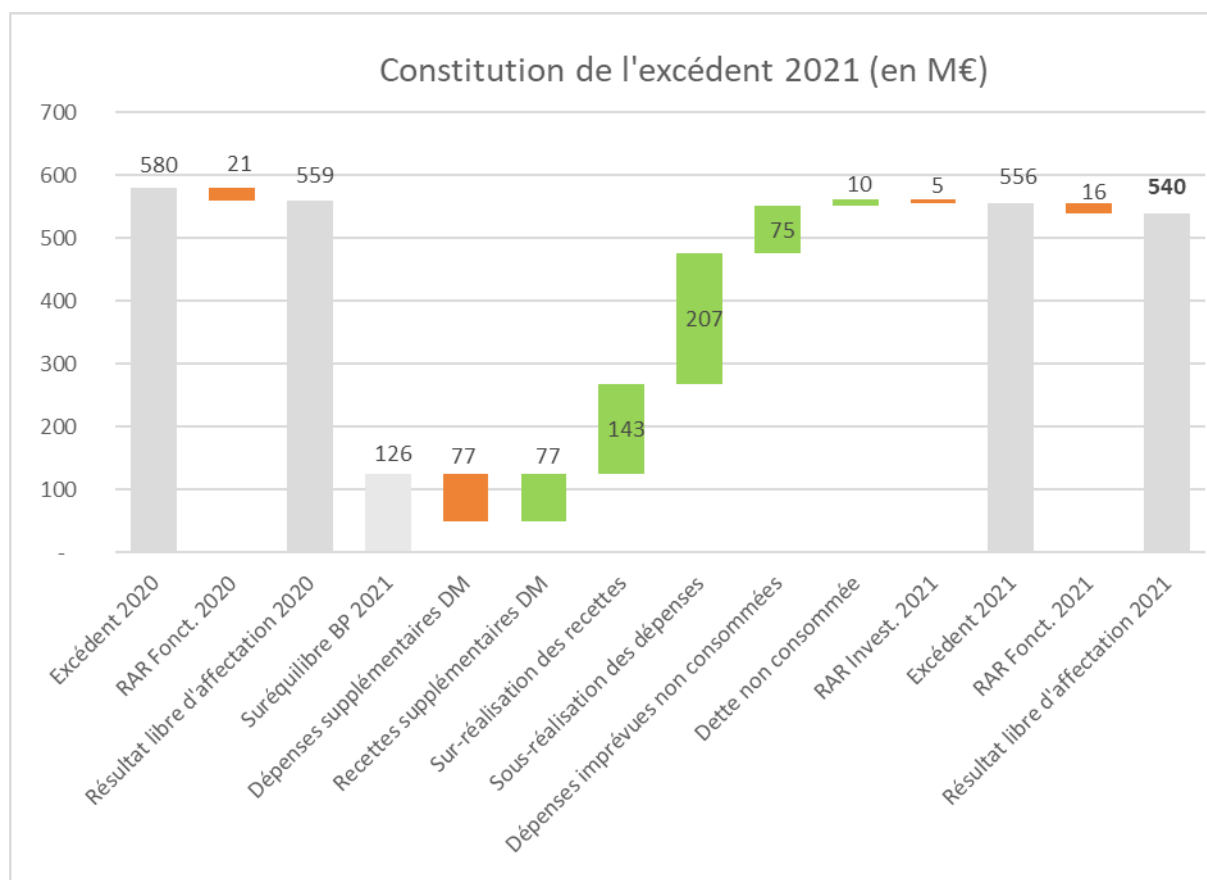
Ce volontarisme est permis par la gestion budgétaire et financière du Département, à nouveau saluée par l'agence *Standard & Poor's*, qui a confirmé en novembre dernier la note maximale de *AA perspective stable* et notre qualité de crédit intrinsèque à *aa+*. Seul le maintien de cette trajectoire, alliant gestion rigoureuse et ambition, permettra à notre collectivité de conserver sa situation financière favorable et de prolonger dans l'avenir l'action d'ampleur menée en 2021.

Le présent rapport a donc pour objet de vous exposer les caractéristiques du compte administratif 2021, en recettes (1), en dépenses (2) et sur les opérations relatives à la dette et aux mouvements d'ordre (3), ainsi qu'à soumettre à votre approbation une proposition d'affectation du résultat issu de l'exercice (4).

² Dépenses réelles d'investissement hors dettes, y compris dépenses relatives aux partenariats public privé (PPP).

Préambule

L'année 2021 se clôture par un **résultat libre d'affectation de 540 M€**, issu principalement du résultat excédentaire cumulé des exercices précédents.

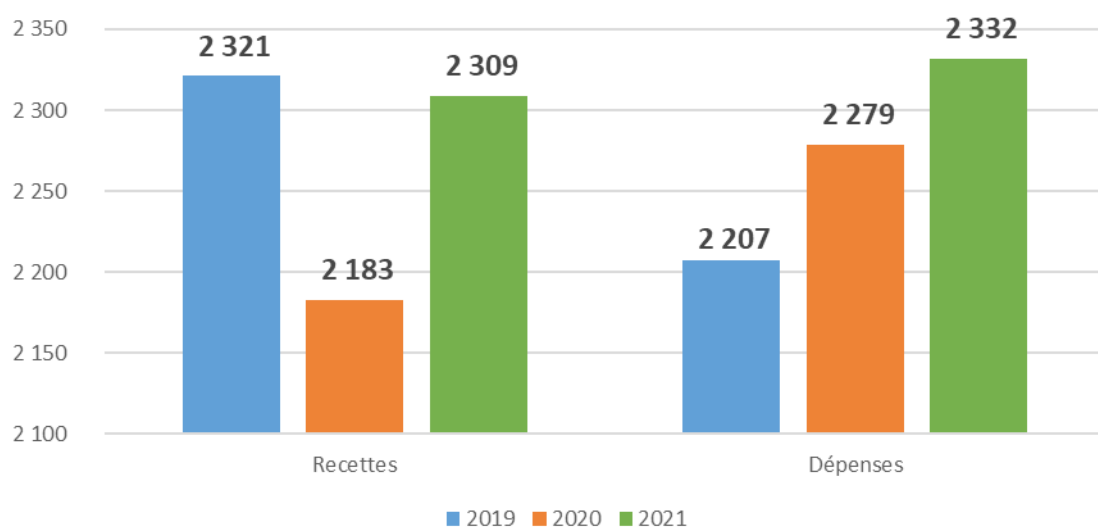


Le résultat libre d'affectation 2021 recule de 20 M€ par rapport à 2020, ce qui signifie que le Département a puisé en 2021 dans son excédent pour la deuxième année consécutive (104 M€ en 2020). En effet, alors que les recettes sont revenues à un niveau proche de celui de 2019, les dépenses du Département ont sensiblement augmenté par rapport à l'avant-crise.

En regroupant les sections de fonctionnement et d'investissement³, le Département constate, d'une part, une hausse de ses recettes de 5,8 % par rapport à 2020 mais une baisse de 0,5 % par rapport à 2019 et, d'autre part, une hausse continue de ses dépenses entre 2019 et 2021 (+ 2,3 % par rapport à 2020 ; + 5,7 % par rapport à 2019) :

³ Mouvements réels hors produits financiers (chapitre 76), solde d'exécution d'investissement reporté (001), résultat de fonctionnement reporté (002) et excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

Évolution des dépenses et recettes réelles entre 2019 et 2021 (en M€)



1. Une reprise de la croissance des recettes en 2021

Le montant total des recettes réelles (hors dette) s'élève à **2 309 M€** en 2021, dont **2 235,8 M€ en fonctionnement** et **73,5 M€ en investissement**.

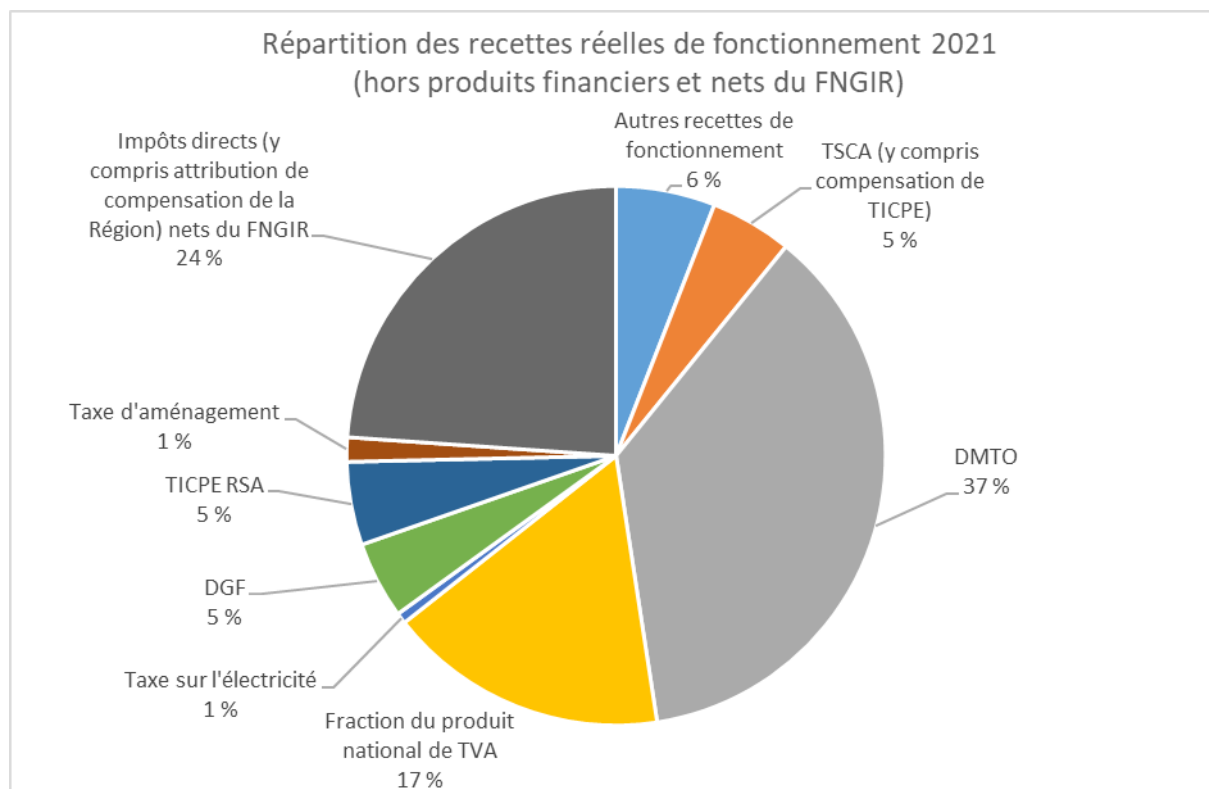
1.1. Des recettes réelles de fonctionnement proches de leur niveau d'avant-crise

En neutralisant l'impact des recettes exceptionnelles⁴, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 2 210 M€ (contre 2 103 M€ en 2020 et 2 202 M€ en 2019), signant un retour à la situation d'avant-crise, après une baisse des recettes de 100 M€ entre 2019 et 2020.

Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des recettes issues des droits de mutation à titre onéreux (+ 94 M€) et de la taxe d'aménagement (+ 16 M€), légèrement atténuée par la diminution des recettes issues de la taxe sur les conventions d'assurance (- 1,4 M€), de la dotation globale de fonctionnement (- 1,2 M€) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (- 1,1 M€).

1.1.1. La structure des recettes réelles de fonctionnement

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement nettes du FNGIR sont principalement composées des impôts directs (24 %), des droits de mutation (37 %) et d'une fraction du produit national de TVA (17 %).



⁴ Hors dette, reprise des provisions et produits exceptionnels.

1.1.2. Des recettes fiscales en hausse et marquées par la réforme de la fiscalité locale

Le produit de la fiscalité a progressé de 6,48 % en 2021. Relativement équilibrée depuis plusieurs années, la répartition entre les recettes issues de la fiscalité directe et celles provenant de la fiscalité indirecte est profondément bouleversée en 2021, entraînée par le remplacement, au 1^{er} janvier, de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par une fraction du produit national de TVA. Ce mouvement se traduit par une prépondérance des produits indirects perçus par le Département (73 % des recettes fiscales) et consolide la rupture entre le contribuable et la collectivité. Cette dernière pâtit ainsi d'une réduction *a minima* de son autonomie fiscale et d'une remise en cause de son autonomie financière. Afin d'apprécier plus précisément l'évolution des produits de la fiscalité directe et indirecte entre 2020 et 2021, cet effet de bascule a fait l'objet d'une neutralisation.

en €	2019	2020	2021	2020/2019	2021/2020
Impositions directes (hors FNGIR)	782 480 622	811 955 598	476 518 090	3,77 %	-41,31 %
Impositions indirectes	992 333 840	863 203 955	1 307 126 621	-13,01 %	51,43 %
Total des impositions (hors FNGIR)	1 774 814 462	1 675 159 553	1 783 644 711	-5,61 %	6,48 %

1.1.2.1. Un léger recul de la fiscalité directe liée à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

en €	2019	2020	2021	2020/2019	2021/2020
TFPB (dont rôles supplémentaires)	329 098 381	335 119 582	-	1,83 %	-100,00 %
CVAE	347 970 699	371 158 851	370 018 653	6,66 %	-0,31 %
CVAE Région	337 986 686	337 986 686	337 986 686	0,00 %	0,00 %
IFER	1 871 463	1 935 011	2 176 155	3,40 %	12,46 %
Frais de gestion TFPB	7 404 749	7 606 824	7 153 267	2,73 %	-5,96 %
Rôles supplémentaires ⁵	-	-	1 034 685		
Total fiscalité directe	1 024 331 978	1 053 806 954	718 369 446	2,88 %	-31,83 %
Total fiscalité directe nette FNGIR	782 480 622	811 955 598	476 518 090	3,77 %	-41,31 %
Total fiscalité directe nette FNGIR hors TFPB	453 382 241	476 836 016	476 518 090	5,17 %	-0,07 %

⁵ Ce produit, qui a trait à la régularisation sur année antérieure des produits de fiscalité directe (TFPB, CVAE et IFER), était intégré à la TFPB dans les précédents rapports pour des raisons de simplification.

Le montant global de la fiscalité directe diminue de près de 32 % en 2021, en raison du transfert aux communes de la part départementale de la TFPB. En neutralisant cet impact, les recettes fiscales directes sont en **légère baisse de 1,4 M€ par rapport à 2020**, principalement du fait de la diminution de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (- 1,1 M€) et des montants de frais de gestion de la TFPB qui restent perçus par le Département (- 0,5 M€). À périmètre constant, les recettes tirées de la fiscalité directe ont augmenté de 23 M€ par rapport à 2019, portées par le dynamisme de la CVAE entre ces deux exercices.

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) s'établit à **708 M€**, en légère diminution par rapport à 2020 (709 M€). Cette réduction est toutefois marginale compte tenu de l'impact, sur la croissance des entreprises, de la crise et des mesures sanitaires prises par le Gouvernement en 2020. Toutefois, il semblerait que les possibilités de modulation des acomptes de CVAE aient été peu mobilisées par les entreprises en 2020. Les impacts de la crise sur l'activité économique en 2020 sont donc attendus sur les acomptes de CVAE payés en 2021 par les entreprises, reportant la part la plus importante de la diminution de CVAE au produit à percevoir par le Département en 2022.

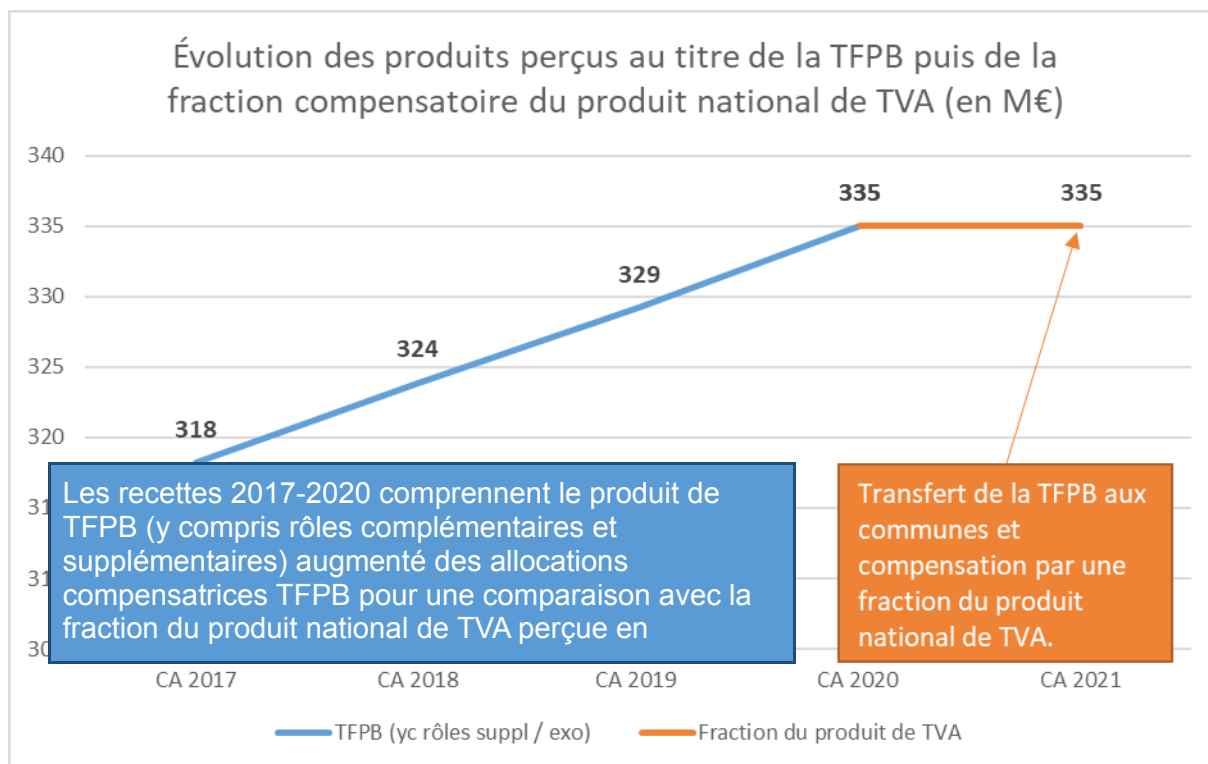
Depuis l'exercice 2017 et le transfert de 25 points à la Région Île-de-France, le Département ne perçoit plus que 23,5 % du produit de la CVAE. En contrepartie, la Région reverse une attribution de compensation d'un montant de **338 M€**.

1.1.2.2. Une hausse de la fiscalité indirecte marquée par la reprise des droits de mutation à titre onéreux après la crise et un rebond de la taxe d'aménagement

en €	2019	2020	2021	2020/2019	2021/2020
Droits d'enregistrement	768 543 260	638 107 709	731 848 978	-16,97 %	14,69 %
Taxe d'aménagement	13 078 793	13 198 363	29 079 673	0,91 %	120,33 %
Taxe sur les conventions d'assurance	84 338 837	87 337 543	85 921 274	3,56 %	-1,62 %
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	112 669 544	110 864 378	111 601 776	-1,60 %	0,67 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	13 081 911	12 628 090	12 910 275	-3,47 %	2,23 %
Taxe additionnelle à la taxe séjour	613 989	1 065 843	456 533	73,59 %	-57,17 %
Fraction du produit national de TVA	0	0	335 307 817	-	-
Autres taxes	7 506	2 028	295	-72,98 %	-85,45 %
Total fiscalité indirecte	992 333 840	863 203 955	1 307 126 621	-13,01 %	51,43 %

Total fiscalité indirecte hors fraction de TVA	992 333 840	863 203 955	971 818 804	-13,01 %	12,58 %
---	--------------------	--------------------	--------------------	-----------------	----------------

En 2021, le produit relatif à la fraction du produit national de TVA a été arrêté à hauteur du montant de la TFPB perçu en 2020, soit **335 M€**. Il convient de souligner que ce montant constitue, à ce stade, la valeur plancher de ce produit, en vertu d'une clause de garantie prévue par la loi. Le produit 2021 de cette fraction du produit de TVA engendre ainsi une rupture dans la croissance du produit perçu jusqu'alors, le Département ayant bénéficié, chaque année, de la hausse de son produit de TFPB liée à la revalorisation des valeurs locatives, et ce, sans avoir voté de hausse du taux départemental.



En neutralisant l'effet de la fraction du produit national de TVA, **les recettes liées à la fiscalité indirecte progressent de près de 13 % en 2021**, en raison essentiellement de la reprise des DMTO après une année 2020 marquée par la crise (+ 93,7 M€) et d'un produit exceptionnellement élevé de taxe d'aménagement (+ 15,9 M€). À périmètre constant, elles diminuent de 20,5 M€ par rapport à 2019, en raison principalement de la diminution du produit des DMTO compensée par la hausse du produit de taxe d'aménagement.

DMTO : une hausse importante, mais inférieure à celle observée au niveau national en 2021

+ 14,7 % entre 2020 et 2021 pour le produit du Département des Hauts-de-Seine.

Contre une estimation de + 24,4 % pour le produit national (Cabinet Michel Klopfer).

2021 se caractérise par une reprise des recettes issues du marché immobilier, après une chute brutale des transactions durant l'année 2020 en raison de la crise sanitaire et des mesures de confinements. Ainsi, le produit des **droits de mutation à titre onéreux** (y compris la taxe additionnelle) encaissé par le Département en 2021 s'élève à **732 M€**, soit une hausse de 15 % par rapport à 2020. Ce produit reste toutefois sensiblement inférieur à celui perçu en 2019, avant la crise (769 M€).

Cette hausse demeure également moindre que celle enregistrée dans d'autres départements. La croissance du produit des DMTO est en effet estimée à 24 % par rapport

à 2020 au niveau national⁶. Ce constat recoupe néanmoins des situations différentes, dix-huit départements ayant constaté un taux de croissance de leur produit de DMTO supérieur à 35 % entre 2020 et 2021⁷. Les départements ruraux ont notamment connu une progression forte (vingt d'entre eux connaissent une hausse comprise entre 40 % et 55 % entre 2019 et 2021). Le produit de Paris, des départements de petite couronne parisienne et des départements où sont implantés des métropoles évolue quant

⁶ Cabinet Michel Klopfer, Actualités, « Des droits de mutation 2021 en hausse de 24 % par rapport à 2020 et 22 % par rapport à 2019 ».

⁷ Données du Cabinet FCL.

à lui dans des proportions moindres, plusieurs d'entre eux voyant leur produit diminuer par rapport à 2019.

Le produit du Département a été affecté par le fort ralentissement du marché de l'immobilier de bureau, lié aux conséquences de la crise et à l'élargissement du télétravail. En Île-de-France, les investissements en immobilier d'entreprise ont ainsi chuté de 25 % par rapport à 2020⁸.

La **taxe d'aménagement** a vu son produit augmenter de manière significative en 2021 (+ 15,9 M€, soit + 120 % par rapport à 2020). La crise sanitaire a eu pour effet de décaler le versement de la taxe d'aménagement, avec le rattrapage important de dossiers antérieurs à 2019.

La **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (comprenant la dotation de compensation au titre du transfert de fiscalité, pour le revenu de solidarité active) marque une légère hausse de 0,7 %.

Enfin, la **taxe additionnelle à la taxe de séjour** est marquée par les effets de la crise sanitaire, et par la chute générale du tourisme et des voyages d'affaires depuis le printemps 2020 et durant l'ensemble de l'année 2021. Le produit a ainsi chuté de 57 % (-609 k€).

1.1.2.3. Une fiscalité écrêtée par la péréquation

En 2021, la fiscalité directe a été écrêtée par quatre mécanismes de péréquation, pour un montant total de **401 M€** (426 M€ en 2020), en diminution de 6 % :

- le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), institué dans le cadre de suppression de la taxe professionnelle et dont le montant définitif, notifié en 2013, s'établit à **241,9 M€** ;
- la contribution à la péréquation des DMTO pour **117,6 M€**, est en baisse de 26,5 M€ par rapport à celle de 2020 (144,1 M€), en raison de l'importante diminution du produit perçu en 2020 par rapport à celui de 2019 (638 M€ contre 769 M€) ;
- la péréquation sur la CVAE pour **14,8 M€**, est en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2020, du fait de la hausse du produit 2020 par rapport à celui de 2019 (709 M€ contre 686 M€) ;
- la contribution au Fonds de solidarité des départements d'Île-de-France (FSDRIF) pour **26,3 M€**, est en baisse de - 0,1 M€, en raison de la hausse du prélèvement opéré sur Paris au regard de l'évolution des quatre critères de richesse et de charges définis lors de l'adoption de ce fonds.

Ce niveau de prélèvement fiscal maintient en 2021 la place du Département de premier contributeur national à la péréquation départementale⁹.

8 ImmoStat, Résultats Immostat pour le T4 2021, 7 janvier 2022.

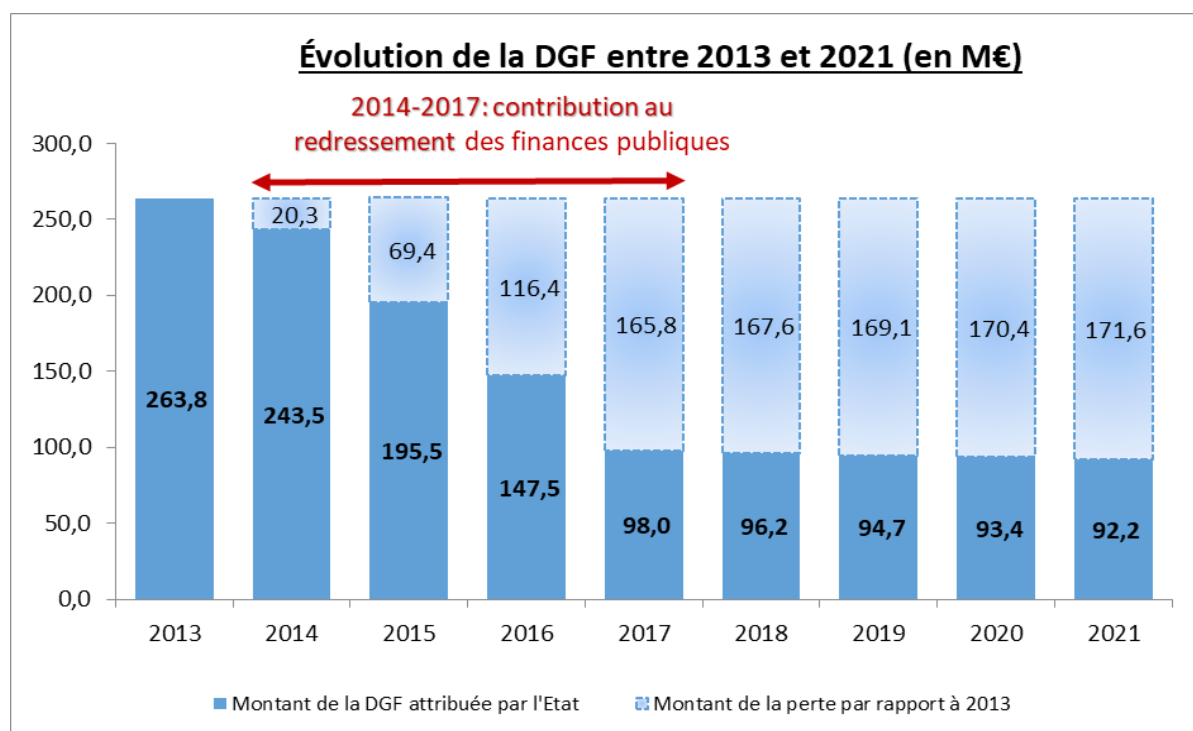
9 Hors Paris (collectivité territoriale à statut particulier).

1.1.3. Une stabilité des concours financiers de l'État

La loi de finances initiale pour 2018 actait, en principe, l'arrêt de tout effort supplémentaire des collectivités locales au redressement des finances publiques, par le biais de la baisse générale des dotations.

Cependant, le Département des Hauts-de-Seine continue de subir, dans une moindre mesure, une baisse de la dotation forfaitaire afin d'abonder la part allouée à la « *péréquation verticale* » au bénéfice des autres départements. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement (DGF) du Département s'est établie à **92,2 M€** en 2021, en baisse de 1,2 M€ par rapport à 2020.

Au total, la DGF du Département a été réduite de près de 172 M€ depuis 2013, soit près des deux tiers de son produit.



Les dotations de compensation relatives aux exonérations fiscales, qui constituent des variables d'ajustement pour le budget de l'État, s'établissent à **0,2 M€**, contre 0,5 M€ en 2020.

Attributions de compensation (en M€)								
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
12,8	11,2	9,2	8,8	1,5	1,5	1,1	0,5	0,0

Les compensations de fiscalité liées aux transferts de compétences sont restées assez stables en 2021 :

- au titre de la gestion du RSA, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) s'est maintenue à **99,5 M€**. Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) s'est quant à lui établi à **5,3 M€**, un montant stable par rapport à 2020 ;

- au titre des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 sur les responsabilités locales, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et le complément de TICPE ont généré une recette de **98 M€**, en légère diminution par rapport à 2020 (98,7 M€).

Enfin, les concours versés par la CNSA¹⁰ se sont élevés à **21,5 M€¹¹** contre 25,4 M€ en 2020.

1.1.4. Les cessions immobilières

En 2021, le Département a cédé 13 propriétés réparties de la manière suivante :

5,4 M€ de cessions

dans le cadre de la politique de défaisance des biens devenus inutiles aux missions du Département.

- 2 cessions de pavillons ;
- 4 ventes de logements en copropriété ;
- 1 cession de volume permettant la création d'oriels, afin d'améliorer la qualité architecturale de certaines opérations de promotion immobilière le long des routes départementales ;
- 5 cessions de terrains ou de volumes ;
- 1 cession de Crèche-PMI à la commune de Bagneux.

1.2. Des recettes d'investissement en hausse

Les recettes réelles d'investissement, hors opérations financières et excédent reporté, se sont élevées en 2021 à **73,5 M€**, en hausse de 8,9 % par rapport à 2020 (67,4 M€).

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) atteint **32,2 M€**. La diminution par rapport au montant perçu en 2020 (37,1 M€) s'explique par les dépenses d'investissement moindres réalisées par le Département en 2020, en raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement, le produit étant perçu l'année suivant la réalisation des dépenses.

En outre, **5 M€**, correspondant au solde du produit de la cession du réseau Très Haut Débit à Covage en 2018, ont été perçus en 2021.

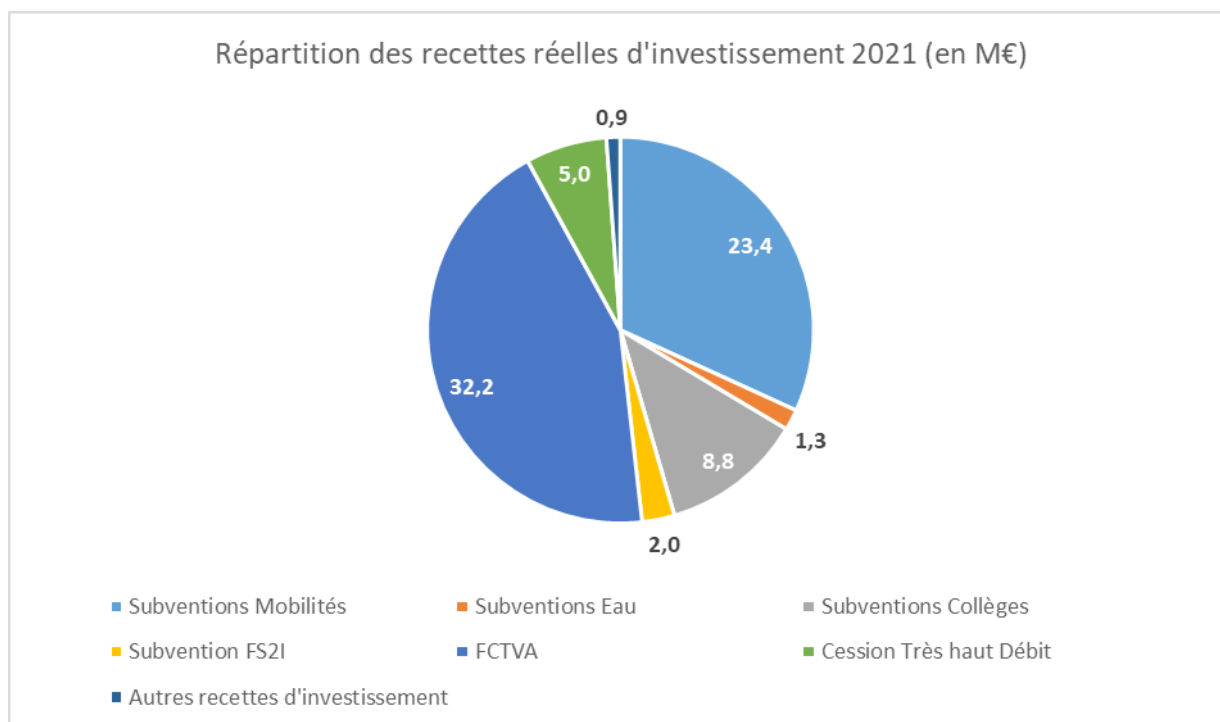
Les subventions d'investissement ont représenté un montant de **35,6 M€** et se sont principalement composées ainsi :

- 13,6 M€ liés à la réalisation des travaux pour le Tramway T10 Antony-Clamart ;
- 6,9 M€ au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), dont le montant est gelé chaque année ;
- 3,7 M€ de recettes liées à la réalisation des travaux pour le prolongement du tramway T1 entre Asnières-Gennevilliers et Colombes ;
- 2 M€ au titre du Fonds de solidarité interdépartementale d'investissement (FS2I) ;
- 1,9 M€ pour la RD 914 à La Défense ;
- 1,7 M€ concernant les travaux de la RD1 à Clichy ;

¹⁰ Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

¹¹ APA (1 & 2), PCH, MDPH et Conférence des financeurs.

- 1,2 M€ pour le projet de bassin de stockage des eaux pluviales Gabriel Voisin, à Issy-les-Moulineaux ;
- 0,8 M€ au titre des achats d'équipements informatiques à destination des collégiens, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) attribuée en 2020.



2. Des dépenses en hausse s'inscrivant dans un objectif de relance

Les dépenses réelles de l'exercice 2021 (2 332 M€) sont en hausse de 2,3 % par rapport à 2020 (2 279 M€), dont 1 862 M€¹² en dépenses de fonctionnement et 470 M€¹³ en dépenses d'investissement.

Des dépenses exceptionnelles liées à la crise de la COVID-19 en baisse

Marquée par une **crise sanitaire, sociale et économique**, l'année 2020 avait révélé tout l'intérêt de la maîtrise financière exercée par le Département au cours des exercices précédents. En effet, malgré des recettes de fonctionnement en baisse, le Département avait pu mobiliser près de 100 M€ (fonctionnement et investissement confondus) pour soutenir les citoyens et acteurs de son territoire.

Les dépenses exceptionnelles pour faire face à la pandémie ont perduré en 2021. De ce fait, près de 30 M€ ont été exécutés cette année pour accompagner les populations et acteurs alloséquanais en difficulté, mais également pour garantir le bon fonctionnement des services sur le territoire. Ainsi, sur cette enveloppe de 30 M€, **27 M€** ont été dépensés en fonctionnement et **3 M€** en investissement.

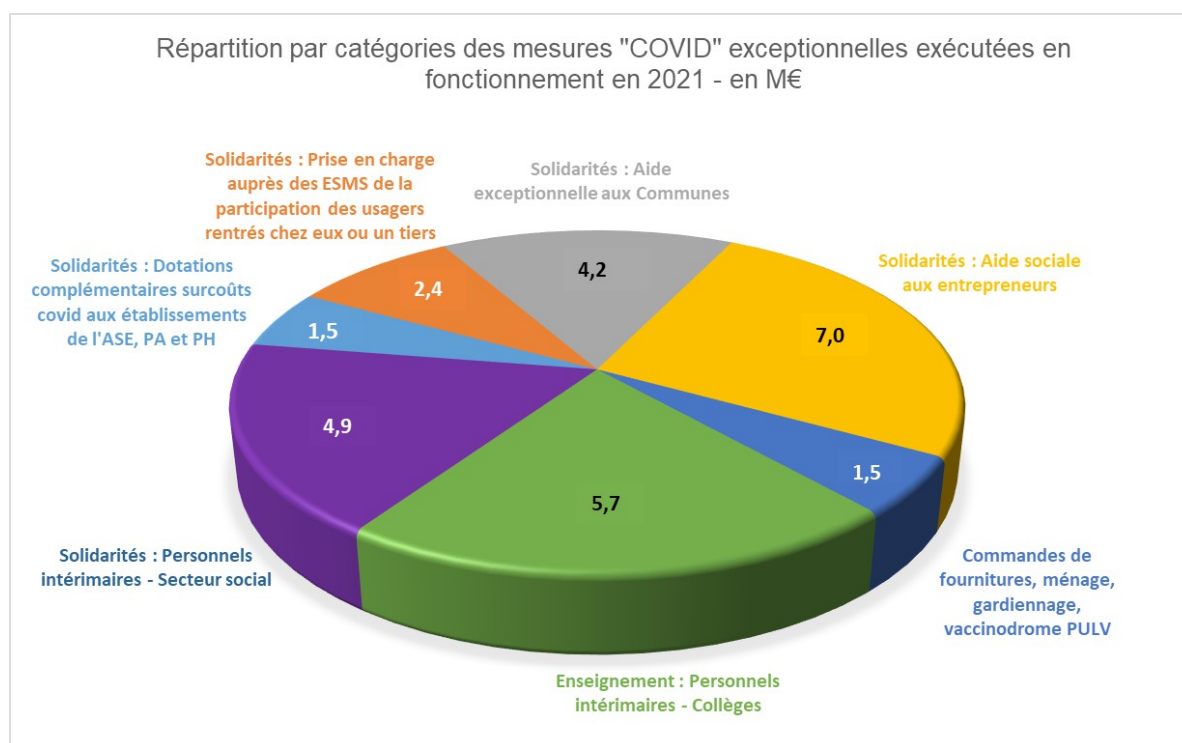
Le Département a continué de financer les importants plans d'aide mis en place en 2020 à destination **des entrepreneurs (7 M€** sur un total de 27,6 M€ en 2020 et 2021), **des communes (4,2 M€** sur un total de 16,4 M€ en 2020 et 2021) mais également des **différents bénéficiaires de l'action sociale départementale** (personnes âgées, personnes en situation de handicap ou encore enfants de l'ASE) pour **3,9 M€**.

Comme au cours de l'année précédente, le Département a également consacré des moyens importants (10,6 M€) pour financer le remplacement des agents qualifiés de « vulnérables », notamment dans les collèges et les services territoriaux du Pôle Solidarités, en ayant recours à **des prestations d'intérim**. Ces remplacements ont, ainsi, permis de protéger les agents face à la pandémie, tout en maintenant l'activité des services du territoire.

Enfin, le Département a continué à tout mettre en œuvre pour protéger ses agents ainsi que la population alloséquanaise, par le biais **d'achats de fournitures, de prestations de ménage ou encore de gardiennage** (1,5 M€), notamment à la suite de l'installation d'un **centre de vaccination au sein du Pôle Léonard de Vinci** à la fin de l'année 2021.

12 Dépenses réelles de fonctionnement, y compris le chapitre 66 – Charges financières.

13 Dépenses réelles d'investissement, y compris chapitre 16 relatif aux opérations financières.



Les **3 M€ d'investissement** ont, quant à eux, permis principalement de contribuer au fonds de prêts régional « Résilience Ile-de-France et Collectivités » pour venir en aide aux entreprises (1,6 M€) et de financer le traçage de pistes cyclables (1,2 M€).

Une coopération accrue avec le Département des Yvelines

Initié en 2016, le rapprochement entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines s'est largement développé. Cette coopération – entamée dans une démarche de rationalisation de leurs organisations mais également d'une augmentation de la qualité du service rendu – permet de renforcer, jour après jour, l'attractivité de leur territoire.

Ce rapprochement s'est traduit, dans un premier temps, par la création de *l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92)* en 2016. Ce dernier assure l'entretien et l'exploitation du réseau routier interdépartemental, du service des adoptions et du service d'archéologie préventive. En 2021, le Département a participé à hauteur de **8,8 M€** à cet établissement.

En parallèle, le Département a continué à prendre part au *SMO Seine et Yvelines Environnement (38 k€ en 2021)* et au *SMO Seine et Yvelines Numérique*, en charge de la compétence relative à la « vidéo-protection » du Département ainsi que diverses prestations complémentaires, notamment en matière de numérique éducatif (**2,9 M€ en 2021**).

En 2021, ce rapprochement s'est poursuivi, avec la mise en œuvre opérationnelle ainsi que la montée en puissance de plusieurs groupements d'intérêts public (GIP) dans le domaine social, dont :

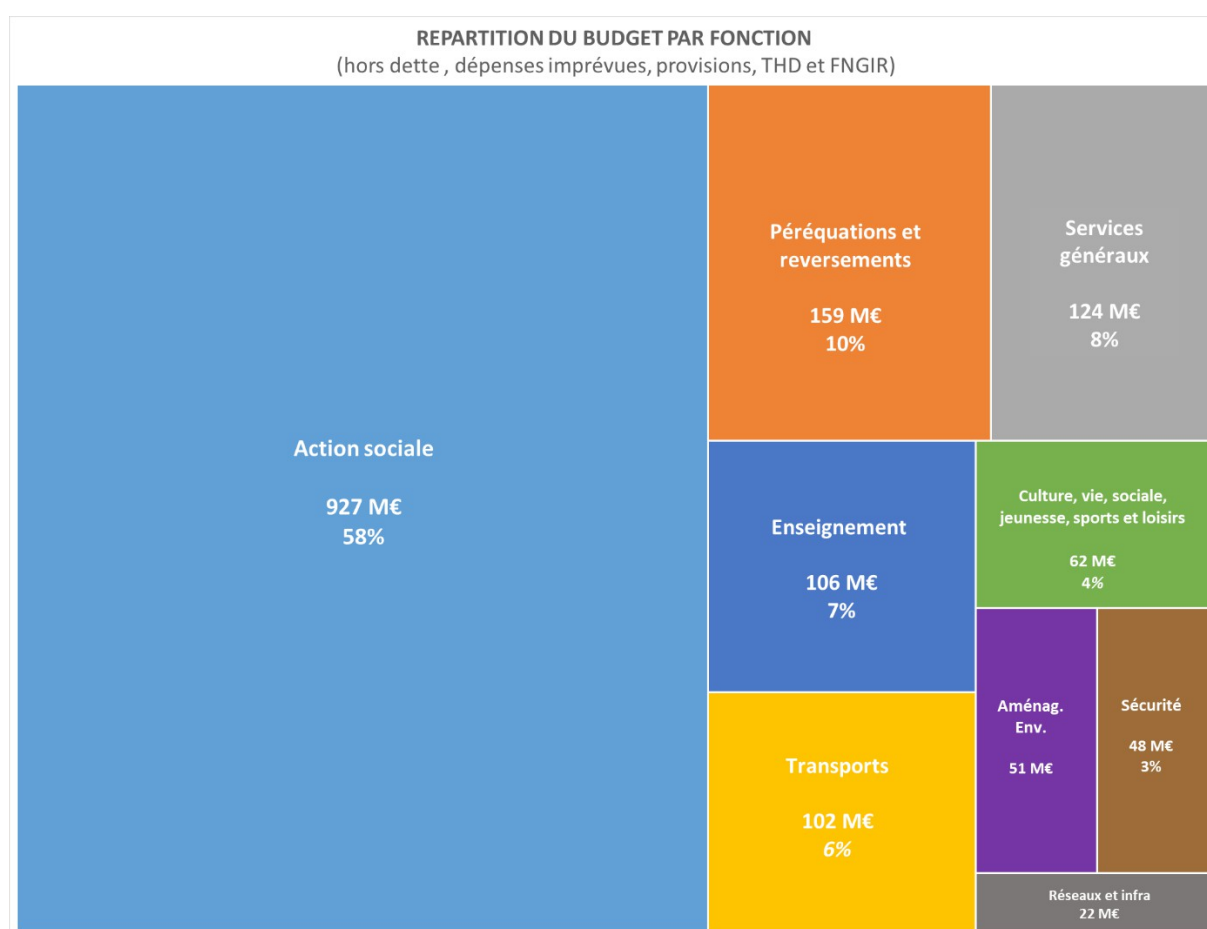
- le *GIP Activit'Y*, qui porte les programmes départementaux d'insertion des deux départements et a vocation à faciliter l'accès aux emplois de proximité, à améliorer l'accompagnement et, *in fine*, à accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA (**3,1 M€ en 2021**) ;

- le *GIP e-tonomy*, agence interdépartementale de l'autonomie, qui propose une plateforme de services à destination des personnes âgées et des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), en partenariat avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), pour favoriser le bien vieillir à domicile et un *Hub Innovation*, qui réunit porteurs de projets, laboratoires et *startups* afin de développer les solutions numériques de demain dans le domaine de l'autonomie et du vieillissement (1,1 M€ en 2021).

2.1. Une hausse importante des dépenses de fonctionnement à périmètre constant

En neutralisant les écritures comptables exceptionnelles (Très Haut Débit, dette, provisions), **les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 602 M€¹⁴, contre 1 614 M€ en 2020**, soit une baisse de 1 % par rapport à 2020.

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

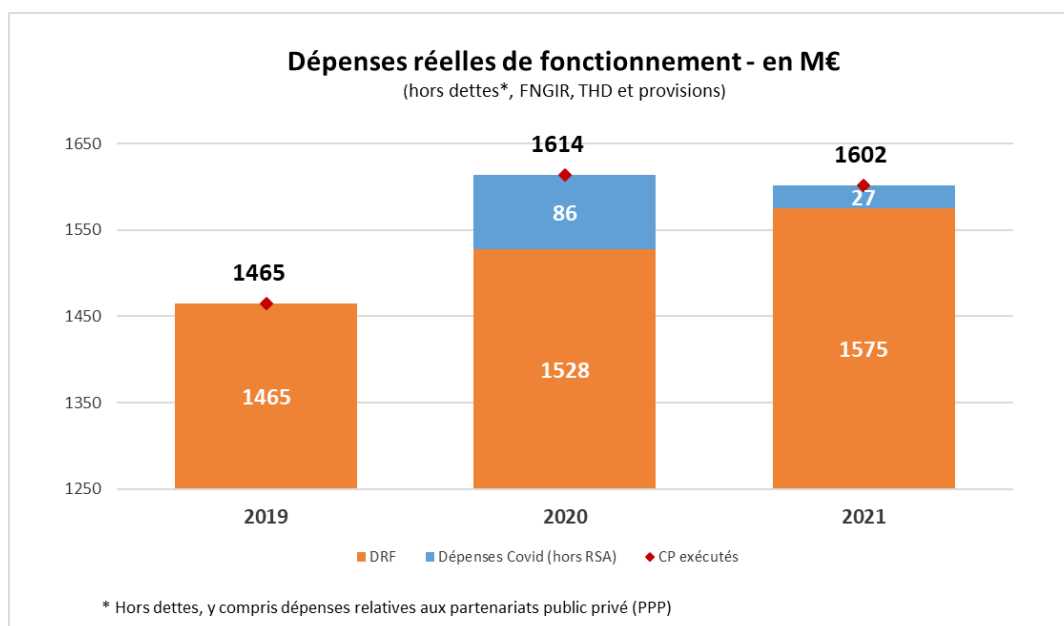


La **baisse de 12 M€ des dépenses réelles de fonctionnement**, à périmètre constant, repose essentiellement sur la diminution des dépenses de péréquation et des services généraux. Ces baisses sont légèrement compensées par une augmentation des dépenses sociales, et ce, malgré l'importante diminution des dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire en 2021 (- 59 M€ hors RSA).

¹⁴ Hors dettes (à l'exception des dépenses relatives aux PPP, incluses), FNGIR, THD et provisions. Hors PPP, les DRF retraitées s'élèvent à 1 596 M€ contre 1 607 M€ en 2020.

2.1.1. Des variations faussées par la crise sanitaire

En neutralisant les dépenses exceptionnelles supportées par le Département en 2020 et 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 575 M€, en hausse de près de 48 M€ par rapport à 2020, soit 3 % d'augmentation.



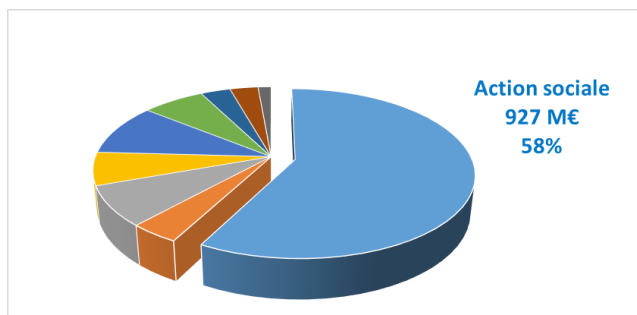
La **baisse des dépenses de péréquations (- 28 M€)** résulte principalement de la baisse du prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO (-26,5 M€), causée par la diminution des encaissements de DMTO en 2020 du fait de la crise sanitaire et des mesures de confinements ayant ralenti le marché immobilier (- 130 M€ entre 2019 et 2020).

La **baisse des dépenses sur les services généraux (- 10 M€)** porte sur les nombreuses dépenses rendues nécessaires par la pandémie. En effet, la crise sanitaire a engendré **15,5 M€ de dépenses supplémentaires exceptionnelles en 2020**, pour l'achat de fournitures (masques, gels hydro alcoolique, gants) et des frais de gardiennage et de ménage, contre seulement **500 k€ en 2021**. En excluant ces dépenses, les dépenses sur ce chapitre sont en hausse de 5 M€ par rapport à l'année 2020 et se situent au même niveau que celles constatées en 2019. Il convient en effet de rappeler que l'année 2020 avait été marquée par la baisse de nombreuses dépenses, provoquées par les mesures gouvernementales prises pour freiner la propagation du virus (diminution des dépenses de fluides provoquées par les confinements, annulation ou report d'évènements *etc.*).

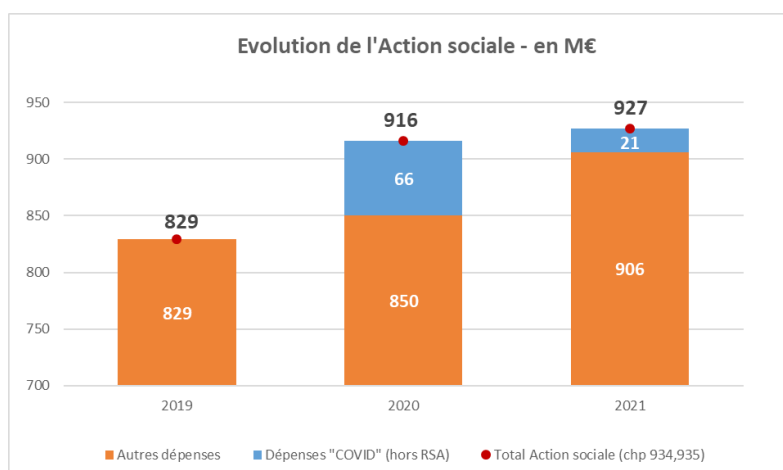
L'**augmentation des dépenses sociales (+ 10 M€)** est en réalité plus importante dès lors que les dépenses engagées pour faire face à la crise sanitaire depuis 2020 ont été neutralisées (**+ 56 M€ entre 2020 et 2021**). En effet, en excluant la hausse du RSA, 66 M€ ont été consacrés en 2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire (aide aux entrepreneurs, aux bénéficiaires de la prime d'activité, aux communes, aux établissements d'hébergement *etc.*). En 2021, ces dépenses exceptionnelles ont atteint 21 M€.

2.1.2. Une priorité accordée aux solidarités, marquée par une action volontariste malgré la crise sanitaire

Les dépenses réelles de fonctionnement du Département restent principalement composées des dépenses sociales, qui atteignent **927 M€ en 2021**. Le Département a ainsi consacré **58 %** de ses dépenses de fonctionnement aux populations les plus fragiles.



Sur les 927 M€ dépensés dans ce domaine, 21 M€ représentent des mesures exceptionnelles liées à la crise de la COVID-19, soit 2 % des dépenses totales au titre de l'action sociale. Pour rappel, hors hausse du RSA, 66 M€ avaient été exécutés en 2020 pour faire face aux conséquences de la pandémie.



Ainsi, après retrait de ces dépenses exceptionnelles, les dépenses sociales présentent une hausse de **56 M€** par rapport à l'année 2020 (+ 7 %) et de 77 M€ par rapport à 2019 (+ 9 %).

Pour renforcer la lisibilité et la compréhension de l'action du Département, les dépenses de solidarités sont présentées en « parcours usagers » : petite enfance, protection de l'enfance, jeunes, bénéficiaires du RSA, seniors, personnes handicapées, soutien à la parentalité et public fragilisé.

Les 927 M€ de dépenses relatives aux actions sociales réalisées en 2021 portent sur les parcours principaux suivants :

- 206,6 M€ consacrés aux **bénéficiaires du RSA**, dont 200,2 M€ d'allocations ;
- 212,5 M€ consacrés au **parcours « Protection de l'enfance »**, dont 0,4 M€ de dépenses « COVID » ;

- 186,1 M€ consacrés au **parcours « Personnes handicapées »**, dont 0,7 M€ de dépenses « COVID » ;
- 140,3 M€ consacrés au **parcours « Seniors »**, dont 2,8 M€ de dépenses « COVID » ;
- 21,6 M€ consacrés au **parcours « Petite enfance »** ;
- 16,7 M€ consacrés au **parcours « Jeunes »** ;
- 11,4 M€ consacrés au **parcours « Publics fragilisés »** ;
- 4 M€ consacré au **parcours « Soutien à la parentalité »**.

2.1.2.1. Le parcours « Petite enfance »

Le Département a consacré **21,5 M€** à la petite enfance (contre 27 M€ en 2020), dont **13,9 M€** pour les établissements d'accueil des jeunes enfants (7,6 M€ au titre de la municipalisation des crèches et 6,3 M€ pour les crèches conventionnées). Cette baisse de 5,5 M€ par rapport à l'année 2020 est principalement liée à une diminution des dépenses relatives à la municipalisation des crèches et aux crèches conventionnées. La modification du mode de calcul de l'acompte a ainsi entraîné une surconsommation ponctuelle en 2020¹⁵.

S'agissant de l'accueil individuel de la petite enfance, le Département a dépensé 5,9 M€, principalement au travers de l'**allocation BébÉDom**, une aide accordée aux parents employant une assistante parentale ou ayant recours à une assistante maternelle agréée, ainsi qu'aux familles ayant un enfant en situation de handicap. Les dépenses réalisées en 2021 diminuent par rapport à celles de 2020 (- 0,2 M€), du fait de la crise sanitaire, qui a conduit les parents à diminuer le recours à ces modes de garde. Il convient toutefois d'indiquer que, depuis septembre 2021, les montants ont été revalorisés de 10 % afin de soutenir de manière plus importante les bénéficiaires de cette allocation. Instauré en 2019, le paiement de cette allocation par le biais du Chèque emploi service universel permet de limiter les indus, grâce à un fléchage plus précis de la dépense.

Enfin, **1,7 M€** ont été consacrés au financement de la protection maternelle et infantile (PMI), pour promouvoir la santé de la mère et de l'enfant (accueil, écoute, vaccination, dépistage, suivi médical).

2.1.2.2. Le parcours « Protection de l'enfance »

En 2021, les crédits consacrés à la protection de l'enfance ont atteint **212,5 M€** (contre 184,5 M€ en 2020), dont 180,5 M€ pour l'hébergement des mineurs et des jeunes de moins de 21 ans suivis par les services de l'aide sociale à l'enfance, ventilés principalement comme suit :

- familles d'accueil (33,8 M€, dont 24,1 M€ au sein des familles d'accueil du Département) ;
- établissements associatifs habilités (70,9 M€) ;
- établissements départementaux (17,7 M€) ;
- résidences hôtelières (20,9 M€).

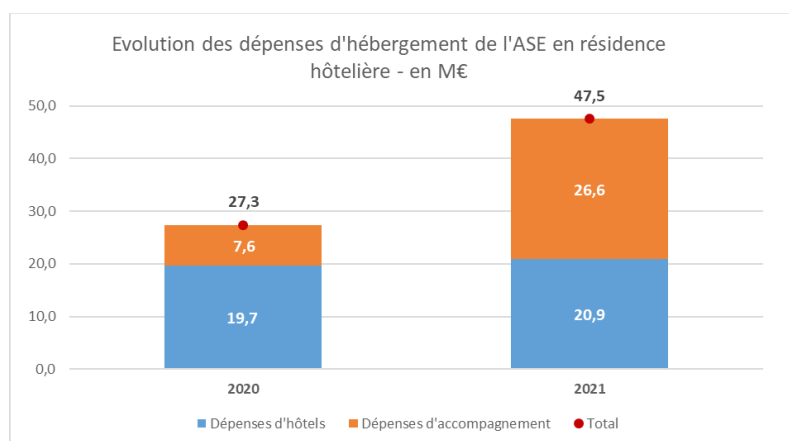
15 Passage de l'acompte de 50 % à 70 % de la subvention en 2020.

Même si le Département agit pour trouver des solutions alternatives et adapter son offre, le placement de mineurs et jeunes majeurs en **résidence hôtelière** est resté élevé en 2021. Ce mode d'hébergement apparaît nécessaire lorsqu'aucune solution d'hébergement en établissement habilité n'a pu être trouvée, ainsi que pour des mineurs mis à l'abri durant la phase d'évaluation. S'agissant de ce dernier public, il est indéniable que la multiplication par trois en quatre ans de cette population pèse sur les dépenses du Département, et ce, malgré une stabilisation du nombre de MNA en 2020 et 2021.

Dans le cadre de cette offre de « dernier recours », **l'accompagnement socio-médico-éducatif** de ces jeunes fait l'objet d'une attention particulière, avec un taux d'encadrement imposé aux structures depuis 2021. Désormais, les structures doivent disposer au minimum d'un professionnel pour 15 mineurs/jeunes ; ce taux d'encadrement peut aller jusqu'à un professionnel par mineur/jeune, selon son profil, son degré d'autonomie, son parcours de vie et les attendus de la prestation.

0,4 M€ de dépenses au titre de la crise sanitaire

pour le versement de dotations complémentaires aux établissements de l'ASE afin de compenser les surcoûts liés à la crise sanitaire.



Ainsi, ces frais d'accompagnement ont atteint près de **26,6 M€** en 2021, contre 7,6 M€ en 2020, renforçant considérablement la sécurité des jeunes et mineurs placés au sein de ces résidences hôtelières.

6,1 M€ ont également été consacrés à **l'accueil des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants** de moins de trois ans ou de couples.

Enfin, une enveloppe de 26,3 M€ a été consacrée aux **aides et aux prises en charge à domicile des enfants**, principalement dans le cadre de l'aide éducative à domicile (19,8 M€) et de l'accueil de jour (5,8 M€).

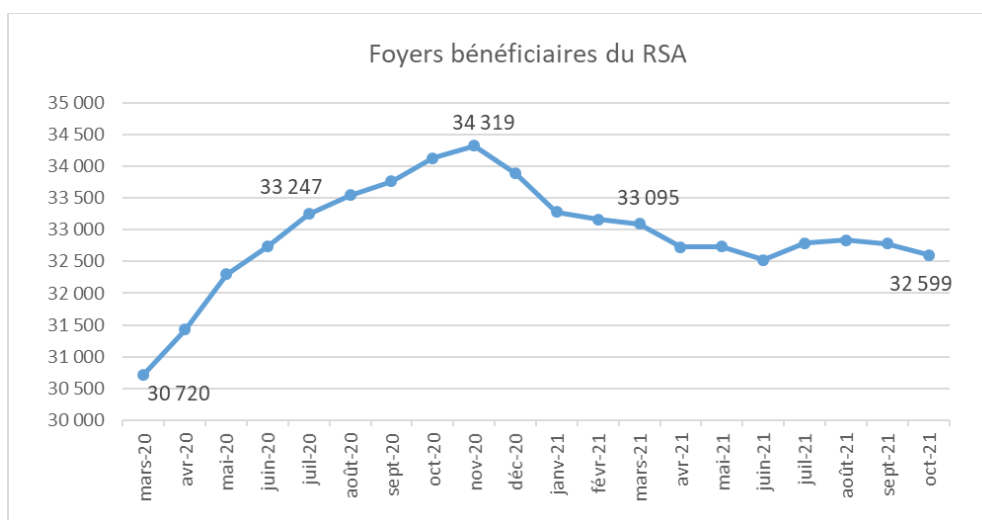
2.1.2.3. Le parcours « Jeunes »

16,7 M€ ont été consacrés à **l'accompagnement des jeunes** en 2021, contre 15,4 M€ en 2020. Dans ce secteur, les **actions de prévention et de sensibilisation** ont représenté 13,1 M€ (actions de santé, centres de planification et clubs de prévention). Les actions visant à **favoriser l'insertion** ont mobilisé 3 M€ (foyers de jeunes travailleurs) et 0,6 M€ ont été dépensés pour le **fonds d'insertion des jeunes**.

2.1.2.4. Le parcours « Bénéficiaires du RSA »

En 2021, **206,6 M€** ont été consacrés aux bénéficiaires du RSA. Il s'agit, en très grande majorité, des dépenses relatives aux allocations versées au titre du RSA, pour **200,2 M€**, en augmentation de 4,4 % par rapport à 2020 (191,8 M€).

Après une forte hausse de 12 % du nombre de foyers bénéficiaires du RSA, qui a commencé au début de la crise sanitaire, en mars 2020, jusqu'à novembre 2020 (le pic atteint sur le territoire altoiséquanaise comme dans la majorité des autres départements français), le Département connaît depuis une baisse progressive du nombre d'allocataires. En effet, en octobre 2021, 32 599 foyers étaient bénéficiaires du RSA, contre 34 319 en novembre 2020, représentant toujours une hausse de 6 % par rapport à mars 2020.



S'agissant de l'accompagnement socioprofessionnel personnalisé des bénéficiaires du RSA, le Département a consacré 6,7 M€ à son Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDI-RE), dont 2,2 M€ à ses espaces insertion et 3,1 M€ au Groupement d'intérêt public Activit'Y, l'agence d'insertion des Hauts-de-Seine et des Yvelines, à laquelle le Département a confié l'accompagnement socio-professionnel personnalisé des bénéficiaires du RSA depuis 2021.

2.1.2.5. Le parcours « Seniors »

Les dépenses en faveur des personnes âgées ont représenté, en 2021, un montant de **140,3 M€**, contre 140 M€ en 2020.

Les dépenses de ce parcours se décomposent en deux grandes politiques : le maintien à domicile et le séjour en établissement.

En 2021, **63,5 M€ ont été consacrés au maintien à domicile**, marquant la volonté du Département de soutenir et de favoriser cette solution, permettant aux personnes âgées de vivre le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel.

Ces dépenses se répartissent notamment entre les différentes mesures suivantes :

- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux personnes âgées dépendantes, pour un montant de 37,3 M€ ;

- le titre Améthyste pour 19,3 M€. Le taux de chargement des cartes était de 99 % avant la crise sanitaire ; il a baissé, pour se situer entre 90 % et 95 % au cœur de la crise, avant de revenir à 97 % en 2021. Cette carte est désormais accessible aux pupilles de l'Etat de 65 ans et plus, aux pupilles de la Nation et aux orphelins de guerre ou du devoir ;
- la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, pour un montant de 2,6 M€ ;
- la prise en charge, sous conditions de ressources, des frais d'aides ménagères pour les personnes âgées ne bénéficiant pas de l'APA (GIR 5-6), pour 1 M€ ;
- le financement de la nouvelle agence interdépartementale de l'autonomie Yvelines-Hauts-de-Seine, à hauteur de 0,9 M€, dont l'activité opérationnelle a débuté le 1^{er} octobre 2021.

Les crédits de fonctionnement dédiés au financement des frais de séjour en établissement pour les personnes âgées les moins autonomes s'élèvent à **76,8 M€**, dont notamment :

- l'accueil en établissement au titre de l'aide sociale (EHPAD, USLD et résidences autonomie), pour un montant de 44,1 M€ ;
- l'APA aux personnes âgées dépendantes hébergées en établissement, pour un montant de 30,2 M€.

2,8 M€ de dépenses au titre de la crise sanitaire

Comme l'année précédente, de nombreuses aides exceptionnelles à destination des personnes âgées ont continué à être versées en 2021. Ainsi, **2,1 M€** ont été octroyés au titre de **l'aide exceptionnelle pour le retour à domicile** (AERD), afin de faciliter le retour à leur domicile des personnes âgées hospitalisées ne bénéficiant pas de l'APA.

S'ajoutent d'autres dépenses exceptionnelles, comme des dotations complémentaires aux établissements pour personnes âgées, afin de faire face aux surcoûts liés à la crise (0,4 M€), et l'aide exceptionnelle à l'hébergement temporaire dans les EHPAD (0,3 M€). Cette dernière a ainsi permis à certains EHPAD d'accueillir, à titre temporaire et en urgence, des personnes âgées jusqu'ici hospitalisées et dont l'état de santé autorisait leur placement dans une structure collective.

2.1.2.6. Le parcours « Personnes handicapées »

L'accompagnement du handicap constitue un axe fort de notre politique sociale, avec **186,1 M€** de dépenses pour 2021 (contre 174,7 M€ en 2020), réparties entre l'aide à l'hébergement et l'aide au maintien à domicile.

La **prise en charge des personnes handicapées dans les établissements spécialisés** s'élève à 109,1 M€ en 2021. Ces crédits comprennent, notamment, les dépenses consacrées à l'accueil des personnes en situation de handicap en établissement (106,9 M€) ainsi que le financement de deux centres d'action médicosociale précoce (CAMSP) et deux plateformes de diagnostic autisme (pour un montant de 1,4 M€).

0,7 M€ de dépenses au titre de la crise sanitaire

pour le versement de dotations complémentaires aux établissements de l'ASE afin de compenser les surcoûts liés à la crise sanitaire.

En outre, 77,1 M€ ont été consacrés à **l'aide au maintien à domicile des personnes handicapées**, se décomposant principalement de la manière suivante :

- la prestation de compensation du handicap (PCH) à hauteur de 44,9 M€, dont 40,6 M€ pour la PCH Adultes et 4,3 M€ pour la PCH Enfants ;
- l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), représentant des dépenses de 8,9 M€ ;
- l'accueil de jour en centres d'initiation au travail et aux loisirs (CITL), pour 12,5 M€, et les services d'accompagnement des personnes handicapées à domicile (SAVS, SAMSAH), à hauteur de 7,7 M€ ;
- le service de transport « Pour aider à la mobilité 92 » (PAM 92), qui permet aux personnes handicapées de se déplacer à la demande, de porte à porte et à prix réduit, financé à hauteur de 1,7 M€ par le Département en 2021.

De nouvelles places d'hébergement pour les personnes en situation de handicap

En 2021, le Département a continué d'accompagner les personnes en situation de handicap par la création de nouvelles places en centre d'accueil et de nouvelles plateformes.

Ainsi, en octobre 2021, un nouveau foyer d'accueil médicalisé (FAM) interdépartemental a ouvert aux Mureaux. Il est destiné à accueillir 66 personnes présentant des troubles du spectre autistique et 50 personnes en situation de handicap psychique. Il permettra également d'accompagner 300 parcours de vie dans les territoires yvelinois et altoséquanais. En 2021, 58 places ont été ouvertes.

27 places supplémentaires ont également été ouvertes en centre d'accueil de jour à Rueil-Malmaison (15 places) et à Malakoff (12 places).

2.1.2.7. Le parcours « Soutien à la parentalité »

Le budget consacré au soutien à la parentalité s'est élevé à **4 M€** en 2021 (contre 3,8 M€ en 2020). Il comprend les dépenses d'hébergement des enfants dont la famille traverse des difficultés (3,3 M€ dédiés aux relais parentaux), ainsi que le financement d'actions en faveur du soutien à la parentalité (0,7 M€).

2.1.2.8. Le parcours « Publics fragilisés »

Les crédits consacrés aux dispositifs d'aide à destination des ménages en difficulté et aux publics fragilisés se sont élevés à **11,5 M€** en 2021, contre 9,2 M€ en 2020. Cette hausse témoigne de l'attention particulière accordée par le Département à la lutte contre la précarité.

Ainsi, 8,4 M€ ont été dépensés au titre du Fonds de solidarité logement (FSL), contre 5,6 M€ en 2020, grâce à la simplification des procédures de demande et à l'élargissement des conditions d'accès au dispositif.

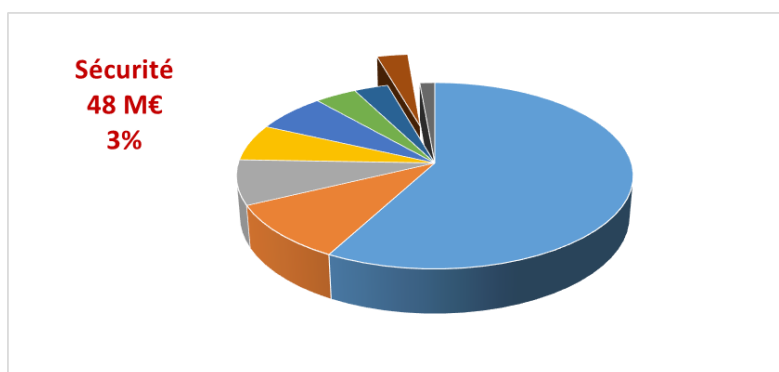
Par ailleurs, 1,5 M€ ont été destinés à l'aide aux victimes et à l'accès aux droits, notamment aux femmes victimes de violences, et 1,6 M€ aux actions en faveur de l'insertion et de la solidarité, ainsi que dans le cadre du soutien des publics fragilisés.

2.1.2.9. La poursuite du dispositif d'aide sociale aux chefs des petites entreprises et commerces altoséquanais

La crise sanitaire a conduit le Département à agir pour compléter les mesures de soutien prises par l'État et les autres collectivités locales en faveur des commerces et des petites entreprises. En partenariat avec les chambres consulaires, le Département a consacré **7 M€** en 2021 aux entreprises altoséquanaises, venant compléter les 20,6 M€ versés en 2020.

Garantissant ainsi l'égalité de traitement, le dispositif a été élargi cette année à l'ensemble des chefs de petites entreprises non immatriculés au registre du commerce des sociétés (CCI 92) ou au registre des Métiers (CMA 92).

2.1.3. La sécurité et la prévention de la délinquance



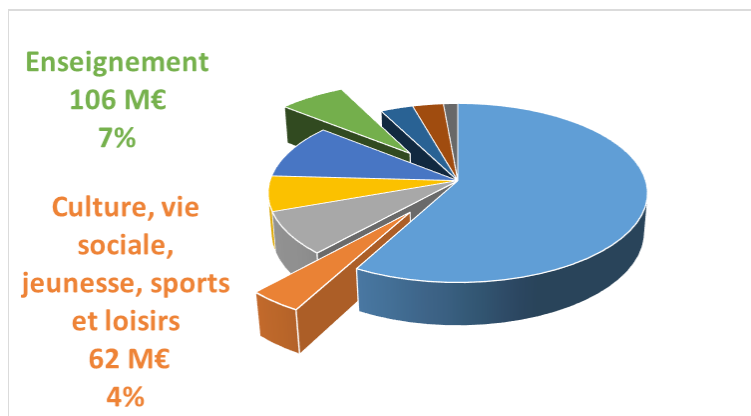
Le Département a continué, en 2021, de participer au **financement d'institutions assurant la sécurité au sein des départements de petite couronne et de Paris** :

- **40 M€** pour le fonctionnement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), et **4,5 M€** au titre de l'investissement dans les casernes (96 % d'augmentation par rapport à 2020) ;
- **5,6 M€** pour le fonctionnement des Services communs de la préfecture de Police de Paris (laboratoire central, institut médico-légal, services des objets trouvés, laboratoire central des services vétérinaires).

En parallèle, le Département a poursuivi son action de **soutien aux actions locales de prévention de la délinquance** auprès des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) :

- **0,72 M€** de subventions de fonctionnement versées à 27 communes, une caisse des écoles et 45 associations ;
- **0,27 M€** de subventions d'investissement versées à cinq communes pour la mise en place de la vidéo-protection.

2.1.4. Une action ambitieuse en faveur de l'éducation, du sport et de la culture



2.1.4.1. Une action volontariste en faveur de l'éducation

Les dépenses réelles de fonctionnement du Département relatives à l'enseignement atteignent **106 M€** en 2021, contre 99 M€ en 2020.

2.1.4.1.1. *Le fonctionnement des collèges*

En 2021, le Département a consacré **21 M€** au **fonctionnement des 98 collèges publics**, hors dépenses de personnel, dont :

- 8,6 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics ;
- 7,5 M€ pour les dépenses de fluides ;
- 2,1 M€ au titre de l'entretien des collèges ;
- 1,3 M€ au titre de l'entretien des dispositifs de chauffage des collèges ;
- 0,8 M€ au titre du fonctionnement des gymnases des collèges publics ;
- 0,8 M€ pour le nettoyage des collèges ;
- 0,5 M€ au titre des subventions complémentaires et exceptionnelles aux collèges publics ;
- 0,1 M€ pour les manuels scolaires.

**6 M€ de dépenses réalisées au titre de la crise sanitaire en 2021
(contre 2,7 M€ en 2020)**

dont 5,7 M€ de dépenses exécutées pour financer le recours à des prestations d'intérim dans les collèges afin de remplacer les agents considérés comme vulnérables.

Les dépenses dédiées au **fonctionnement des 34 collèges de l'enseignement privé** des Hauts-de-Seine se sont élevées à **9,9 M€** en 2021.

En matière de **restauration scolaire**, les **8,4 M€** réalisés en 2021 correspondent principalement à l'aide à la demi-pension pour les familles, sous condition de revenus, ainsi qu'à l'indemnité versée par le Département au concessionnaire (compensation entre les tarifs pratiqués par le concessionnaire et le tarif de référence de 4,28 €), qui gère la restauration dans 67 collèges publics du Département depuis l'intégration en septembre 2021 du collège de La Paix d'Issy-les-Moulineaux. Les inscriptions à la restauration scolaire sont intégrées au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine.

Par ailleurs, l'aide départementale à la restauration scolaire au profit des familles les plus en difficulté s'est élevée à **0,8 M€** pour l'ensemble des collèges publics et privés du territoire.

2.1.4.1.2. Les actions éducatives

En 2021, le Département a continué à apporter son soutien à la jeunesse, aux communautés éducatives et aux acteurs locaux engagés auprès de ce public, à travers trois axes prioritaires : la persévérance scolaire, le bien-être et le climat scolaire, ainsi que la citoyenneté.

Le Département a ainsi consacré, en 2021, **1,7 M€** à des **dispositifs éducatifs**, dont :

- **0,9 M€** au titre de l'appel à projets éducatifs territoriaux au sein de 94 collèges publics et 19 privés, afin de répondre aux besoins des établissements et des collégiens en accord avec le projet académique de l'Académie de Versailles ;
- **0,7 M€** au titre de la rémunération des intervenants dans les collèges, au travers notamment des dispositifs de soutien aux élèves en difficulté « Ateliers pédagogiques » et « Plan pour la réussite à l'école et une meilleure insertion scolaire (PREMIS) » ;
- **0,03 M€** au titre de l'expérimentation du mentorat, actuellement en phase d'étude.

Par ailleurs, le Département a soutenu **l'inclusion scolaire et les enfants en situation de handicap**, au travers de subventions versées à diverses associations – parmi lesquelles « Les Pupilles de l'enseignement public » (ADPEP 92), pour sa gestion du centre de loisirs au sein de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, et « SAIS 92 » (Service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves handicapés) –, pour un montant total de **0,35 M€**.

Le Département a également soutenu de multiples **actions de promotion de la citoyenneté**, en partenariat avec différentes structures dont le Mémorial de la Shoah et l'association EPHETA, pour un montant total de **0,06 M€**. Cette dernière a pour objet de lutter contre la déscolarisation et de favoriser l'accès aux soins des adolescents déscolarisés sur les communes de la boucle nord des Hauts-de-Seine.

2.1.4.1.3. Le dispositif Pass+ Hauts-de-Seine

Le Département des Hauts-de-Seine propose une « **Carte Jeunes multiservices** », pour les jeunes de l'entrée en 6^{ème} jusqu'à leur majorité, comprenant :

- une aide financière de 80 €, portée à 100 € pour les élèves boursiers, pour les activités extra-scolaires, culturelles et sportives ;
- [une carte d'accès à la restauration scolaire](#), avec une inscription en ligne dans la plupart des collèges publics ;
- [un service gratuit de soutien scolaire en ligne](#) ;
- des bons plans (invitations, réductions pour assister à des événements sportifs, concerts, etc.) pour les collégiens et leurs familles ;
- le remboursement total ou partiel du forfait de transport Imagine R aux élèves boursiers.

Le montant dépensé au titre du Pass+ pour 2021 atteint **3,2 M€**, soit près d'**1 M€ de plus que l'exercice précédent**. Le dispositif de remboursement total ou partiel du forfait Imagine R aux élèves boursiers a conduit à versé 73 k€ pour les mois de novembre et décembre 2021.

2.1.4.1.4. *Le numérique éducatif et solidaire*

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département propose aux collèges, en lien avec l'Éducation nationale, des actions numériques innovantes qui s'appuient sur les matériels déployés dans les établissements dans le cadre de l'appel à projets annuel « Actions éducatives citoyennes et numériques », afin d'impulser une dynamique territoriale.

Le montant réalisé au titre des actions pour 2021 s'élève à 0,08 M€ et comprend :

- l'évènement de restitution du 1^{er} concours d'éloquence, qui a réuni virtuellement 500 collégiens ;
- le festival du jeu vidéo inter-degré ;
- l'appel à manifestation d'intérêt « Réinvente ton collège », pour co-construire, avec les 6 établissements retenus, un projet d'aménagement des espaces, fondé sur une démarche collaborative et centrée sur l'utilisateur ;
- l'exposition « *Sur les chemins de ma commune* », qui invite les collégiens à raconter leur territoire à travers la réalisation d'un journal numérique ;
- le projet solidaire « *Des mains et des sourires* », qui permet aux collèges de fabriquer des mains articulées pour des enfants atteints de handicap, dans le cadre d'un partenariat avec l'association *E-nable*.

2.1.4.2. *Les actions relatives au sport, vecteur d'inclusion*

En plus des moyens alloués dans le cadre des contrats de développement avec les villes, **9,3 M€** ont été consacrés au sport par le Département en 2021.

4,6 M€ ont été réalisés au titre du soutien au secteur du sport avec, notamment :

- 4 M€ consacrés au sport de haut niveau, dont :
 - 1,9 M€ pour les marchés de partenariats sportifs avec les « Clubs des Hauts-de-Seine » ;
 - 1,2 M€ de subventions aux centres de formation sportive agréés, ainsi que pour la mise en œuvre des plans d'actions des Clubs des Hauts-de-Seine BLR 92 et Boulogne 92 ;
 - 0,7 M€ versés aux Comités sportifs départementaux pour leur fonctionnement ;
 - 0,2 M€ pour le soutien direct aux sportifs de haut niveau, dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo ;
- 0,6 M€ en faveur des manifestations sportives d'envergure départementale, comme Nautique Hauts-de-Seine au Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur qui, malgré le contexte sanitaire, a enregistré 8 964 participations en 2021.

3 M€ ont été consacrés au fonctionnement des équipements sportifs départementaux (Parc départemental de la Grenouillère, Parc Nautique de l'Île de Monsieur, Domaine départemental du Haras de Jardy, stades départementaux du Pré Saint-Jean et Chazottes).

Malgré le contexte sanitaire (confinements, couvre-feux, protocoles sanitaires propres à la pratique sportive et aux installations), la mobilisation du Département a permis le maintien de l'ouverture des équipements la plus large possible aux publics autorisés.

Les dépenses au titre des actions en faveur des jeunes se sont élevées à **1,4 M€**. En 2021, alors que le contexte sanitaire a continué de justifier certaines restrictions, le Département a pu maintenir une partie des activités sportives prévues sur les temps scolaires et extra-scolaire. Ainsi, 10 204 places (1 place = 4 heures d'activité journalière pour un jeune) ont été utilisées, sur réservation, dans le cadre de Vacan'Sports Hauts-de-Seine, dont 642 pour les jeunes en situation de handicap. Par ailleurs, 25 077 passages de jeunes ont été enregistrés dans le cadre de Plein Air Handicap et Activités équestres adaptées, 2 506 élèves ayant bénéficié du dispositif Plein Air.

2.1.4.3. Une politique culturelle attractive, ciblant en priorité les jeunes

Pour la deuxième année consécutive, le secteur culturel a été particulièrement impacté par la crise sanitaire. Malgré cela, en poursuivant l'objectif de « *culture pour tous* » inscrit au cœur du projet de la Vallée de la Culture, le Département a poursuivi son action en faveur d'un large accès aux établissements culturels, en particulier vis-à-vis de la jeunesse et dans un souci de solidarité.

Au total, en 2021, le Département a consacré, en fonctionnement, **31,1 M€ au secteur culturel**, ce qui représente une légère hausse par rapport à 2020 (30,3 M€).

2.1.4.3.1. Une adaptation des équipements aux protocoles sanitaires et le lancement de nouveaux lieux culturels

Nombreux prêts aux expositions extérieures

L'année 2021 a été particulièrement riche en prêts, en raison du report d'événements prévus en 2020. 38 œuvres ont été présentées dans 11 expositions, en France et à l'étranger (Hambourg). Ces prêts ont permis de mettre en lumière des fonds rarement valorisés, et d'inscrire le MDDS dans le programme des commémorations nationales.

Le musée du Domaine départemental de Sceaux (MDDS) a adapté ses projets d'expositions et de développement culturel et pédagogique pour faire face aux aléas des mesures sanitaires. Le projet phare de l'année a été l'ouverture, le 18 septembre aux Écuries du Domaine, de l'exposition *Jacques Zwobada, Résonances*. Le lancement, des *Grandes Heures de Sceaux* (quatre week-ends par an), deuxième grand projet de l'année, a dû être reporté à l'automne et réduit à deux éditions (octobre et décembre), elles-mêmes amputées en partie de leur programme. Les nouveaux formats des événements et activités du musée ont contribué au renouvellement d'une partie du public, avec une augmentation des offres en direction des familles et de la fréquentation de ce public. En 2021, le Musée a ainsi accueilli 21 415 visiteurs, soit 22 % de plus qu'en 2020 et une fréquentation stable par rapport à 2019.

La maison de Chateaubriand et son parc littéraire a accueilli 378 événements et expositions en 2021, dont les deux expositions temporaires *Franz Ludwig Catel* et *Romance à l'Alhambra*. Le parc est également resté ouvert toute l'année. Le numérique a pris le relais au cours de la fermeture, avec des ateliers d'écriture et des conférences en ligne, ainsi que la création d'une rubrique « *Écouter, voir et lire* » sur le site Internet, alimentée par les contenus produits par le musée et les intervenants extérieurs prévus dans la programmation culturelle. La fréquentation virtuelle du site a comptabilisé 17 379 visiteurs (+ 14 %) en 2021. La maison a en outre accueilli 15 999 visiteurs, soit 48 % de plus qu'en 2020 mais 46 % de moins qu'en 2019.

Le lancement de la Mission de préfiguration du Musée du Grand Siècle s'est déroulé au sein du Petit Château de Sceaux – à la fois lieu de travail, d'exposition et d'accueil – qui a accueilli 1 938 personnes entre le 10 septembre et le 24 décembre.

Le Musée départemental Albert-Kahn s'est organisé autour de trois objectifs principaux en 2021 : accueillir le public, assurer le rayonnement des collections et préparer la réouverture du musée. Resté ouvert jusqu'en septembre 2021, le jardin a accueilli plus de 82 000 visiteurs, et proposé de nouveaux outils de médiation, en particulier le guide botanique, l'application de visite « *Madame Laurent* » et le tout nouveau site Internet du musée. Le musée a ouvert ses portes le 2 avril 2022, bénéficiant de la nouvelle scénographie du parcours permanent de visite et de celle de l'exposition *Autour du Monde*, réalisées en 2021.

Une programmation virtuelle en plein essor

L'offre culturelle numérique du Département s'est renforcée en 2021 avec la possibilité de fréquenter virtuellement les expositions sur les réseaux sociaux et l'accès aux contenus numériques sur les sites des équipements : publications, applications, et via des dispositifs de médiation numérique.

En outre, le Département a poursuivi son **soutien aux équipements et événements structurants d'intérêt départemental**, pour un montant de **4,5 M€**, ainsi que le déploiement du **schéma départemental des enseignements artistiques** pour **1 M€**.

Enfin, le **Festival Chorus** et **La Défense Jazz Festival**, événements phares organisés par le Département, ont pu se tenir en 2021, représentant une dépense de **1,5 M€**.

2.1.4.3.2. La Seine Musicale : une reprise prometteuse et le déploiement d'événements hors salles

Avec la réouverture des salles de spectacles le 19 mai 2021, La Seine Musicale a pu à nouveau accueillir du public, avec le projet d'Insula Orchestra *Schumann – La Nuit des Rois*. Pendant la période de fermeture, le lien avec le public a pu être maintenu, via la diffusion de captations et un travail d'adaptation des résidents. En effet, le Département a lancé, au mois d'octobre, la programmation mensuelle des « *Impromptus du Mardi* » : ces concerts gratuits, sur la pause méridienne, dans les espaces communs de La Seine Musicale, en font un lieu de rencontres artistiques. Le Département est également moteur dans le développement d'une offre culturelle hors salles, avec l'*Été en Seine* et *Les Extatiques*. Ainsi, les dépenses de fonctionnement réalisées au titre de La Seine Musicale en 2021, charges d'intérêts du contrat de partenariat comprises, se sont élevées à **21,3 M€**.

En 2021, la fréquentation s'est élevée à 85 800 spectateurs (contre 66 000 en 2020 et

380 000 en 2019), pour 97 événements organisés.

2.1.4.3.3. Une politique d'archivage active recherchant la conservation et la valorisation des fonds

La politique d'archivage du Département a représenté une dépense de **230 k€** en 2021. L'**amélioration des conditions de conservation des fonds** a continué d'être recherchée en 2021. Plusieurs marchés mutualisés avec le Département des Yvelines (traitement intellectuel et matériel, restauration des archives) contribuent à la conservation pérenne des fonds d'archives. Le renouvellement du marché d'archivage électronique intermédiaire a eu lieu, dans le cadre d'un groupement de commande au périmètre élargi (18 communes), tandis le travail de conception d'un système d'archivage électronique définitif s'est poursuivi, en partenariat avec le Département des Yvelines et le syndicat mixte Seine et Yvelines Numérique. Par ailleurs, l'aménagement d'un bâtiment à Colombes, destiné à accueillir des archives, a été étudié.

L'**offre de service à distance**, facilitant l'accès aux collections, s'est renforcée. Si les Archives départementales sont restées ouvertes durant l'ensemble de l'année, 2021 a en effet été marquée par le maintien d'un niveau élevé de demandes par correspondance. Un marché de numérisation, mutualisé avec les Archives départementales des Yvelines, a permis la publication de 50 nouveaux instruments de recherche sur le portail *France Archives*, et la mise en ligne d'un portail des bibliothèques qui rend accessibles en ligne les catalogues des trois bibliothèques de la direction et des trois centres de documentation des musées départementaux.

Enfin, certaines **expositions et actions éducatives** ont été déclinées hors les murs (exposition sur panneaux au sein du parc départemental André Malraux, interventions en classes), afin de s'adapter au contexte sanitaire ou de toucher de larges publics.

2.1.5. La préservation de l'attractivité du territoire

Le développement territorial mis en œuvre par le Département est rendu d'autant plus nécessaire par les conséquences durables de la crise sanitaire, les évolutions technologiques à l'œuvre et parfois accélérées ou la remise en cause partielle de la mondialisation. **11,6 M€** ont ainsi été mobilisés à ce titre en 2021, en légère diminution par rapport à 2020 (12,3 M€).

Participation de 30 M€ versée à l'EPL Paris – La Défense

- 11,2 M€ en fonctionnement
- 18,8 M€ en investissement

Des partenariats ont été mobilisés avec différents acteurs – communes, établissements d'enseignement supérieur, chambres consulaires, incubateurs, établissements publics et associations – tandis que la participation du Département à l'Etablissement public local Paris-La Défense a été maintenue. En outre, la promotion du territoire et la production de l'information territoriale (*open data*, infographie, cartographie, études, prospective, documentation) ont engendré une dépense de **400 k€**, en diminution par rapport à 2020 (1,1 M€), en raison notamment d'une moindre participation aux salons et événements en 2021.

2.1.6. Le financement des mobilités franciliennes

Dans un contexte où le financement des transports collectifs, notamment franciliens, est rendu difficile par la baisse de la fréquentation engendrée par la crise sanitaire et le développement du télétravail, le Département a poursuivi en 2021 son rôle de financeur des mobilités franciliennes. Ainsi, la participation versée à Île-de-France Mobilités s'est élevée à **101,7 M€**, en sus des investissements réalisés sur les infrastructures de transport¹⁶.

2.1.7. Un territoire engagé dans la coopération internationale

Une dépense de 1,5 M€ en fonctionnement a été consacrée en 2021 aux actions de coopération internationale, réparties comme suit :

Coopération décentralisée	2021
Arménie	0,34 M€
Cambodge	0,45 M€
Haïti	0,30 M€
Benin	0,36 M€
Total programmes	1,45 M€
Initiatives jeunes Solidaires	0,003 M€
Autres actions	0,02 M€
Total	1,47 M€

2.1.7.1. Programmes de lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté

Le Département a poursuivi ses engagements en matière de dépenses de fonctionnement en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti, où la pandémie de la COVID-19 a eu des conséquences majoritairement économiques en 2021.

En Arménie, malgré un contexte sanitaire préoccupant et le conflit latent avec l'Azerbaïdjan, les subventions de fonctionnement versées ont permis d'assurer le fonctionnement courant de la ferme, de la fromagerie et des micro-fermes coopératives, de poursuivre la transformation des produits laitiers issus de la ferme et proposés à la vente et, enfin, de valoriser les parcelles agricoles dans le Tavouch et l'Ararat et l'exploitation des alpages, pour atteindre l'autosuffisance alimentaire du cheptel.

Au Bénin, l'année 2021 a été marquée par l'instabilité des prix des matières premières agricoles et de leurs rendements. Néanmoins, le soutien départemental en fonctionnement a permis :

- de poursuivre l'accompagnement d'un tissu de producteurs, transformateurs et d'entrepreneurs solidaires, par le biais d'activités de conseil et de formation ;
- de développer une offre de produits locaux à haute valeur ajoutée nutritionnelle et de les valoriser sur les marchés urbains et ruraux ;
- de faciliter l'accès direct des producteurs et transformateurs à des financements adaptés ;
- de promouvoir des pratiques agro-écologiques dans des espaces de démonstration.

¹⁶ Cf. partie II. B. 1.2 du présent rapport.

En Haïti, les activités du programme de soutien à la filière cacao ont été perturbées par la situation politique et sociale, les pénuries de carburant répétées, le séisme d'août 2021 mais également par le niveau élevé d'insécurité dans la capitale. Le soutien départemental a malgré tout permis de prolonger l'appui apporté aux producteurs de cacao afin de les fidéliser au sein des coopératives, et de poursuivre la régénération des parcelles pour améliorer durablement la productivité des plantations de cacao (augmentation nette des volumes de cacao fermenté produits).

Au Cambodge, l'année 2021 a été marquée par la propagation de l'épidémie de la COVID-19, qui a entraîné des fermetures de commerces et des restrictions de déplacements. Néanmoins, le modèle agro-écologique soutenu par le Département depuis des années a permis de poursuivre l'accompagnement des groupements de producteurs dans leur autonomisation économique, et de maintenir les circuits de vente de proximité pour approvisionner la population en fruits et légumes sains pendant la crise.

2.1.7.2. Initiatives Jeunes Solidaires

Depuis plus de dix ans, le Département encourage les jeunes altoséquanais à s'ouvrir au monde à travers le dispositif *Initiatives Jeunes Solidaires*, qui les accompagne dans la conception et la réalisation d'une opération de solidarité internationale.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, l'édition 2021 de cet appel à projets a été suspendue, et aucun projet n'a été financé. Un montant total de **3 k€** a cependant été dépensé pour solder des projets des éditions précédentes.

2.1.8. Une action ambitieuse en faveur du logement et de la rénovation urbaine

2.1.8.1. Des aides visant à l'amélioration de l'habitat

En 2021, les dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'habitat se sont élevées à **0,31 M€**, principalement dans le cadre du marché public conclu avec Soliha – dont l'objet porte sur l'instruction des aides en matière d'amélioration de l'habitat privé – et de la subvention de 190 k€ versée à l'Agence départementale pour l'information sur le logement des Hauts-de-Seine (ADIL 92)¹⁷.

2.1.8.2. Une intervention active en matière de politique de la ville

En application des modalités d'intervention du Département en matière de politique de la ville, mises en place en 2015, le Département a fléchi son soutien en faveur de projets s'inscrivant dans le cadre des deux axes prioritaires retenus : l'insertion des publics en difficulté et la réussite éducative.

L'intervention départementale s'inscrit au sein des contrats de développement ; les actions proposées sont ainsi déployées par les communes ou des porteurs de projet associatif. Le Département a versé **1,68 M€** aux bénéficiaires concernés au cours de l'année 2021.

¹⁷ Délibération du Conseil départemental du 11 décembre 2020 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n° 20.117.

La poursuite du soutien en faveur des actions menées par l'Institut des Hauts-de-Seine

Le Département soutient le déploiement du réseau de l'École Française des Femmes, mis en œuvre par l'Institut des Hauts-de-Seine, dont l'objectif est de faciliter l'insertion socio-professionnelle des femmes en proposant un ensemble d'outils leur permettant de s'intégrer en favorisant leur socialisation et leur autonomie. Les femmes concernées ont pour point commun d'engager un processus d'apprentissage et de perfectionnement de la langue française.

En parallèle, et en coordination avec le Département des Yvelines, le Département a maintenu son soutien au dispositif *Bus Santé Femmes*, qui vise à créer un espace protégé permettant une prise de contact à but préventif, sanitaire, social et psychologique adaptée à chaque femme victime d'isolement ou de souffrance. Ce bus est itinérant dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines. 23 interventions ont été réalisées en 2021.

Le Département a soutenu ces actions à hauteur de **1 M€** en 2021.

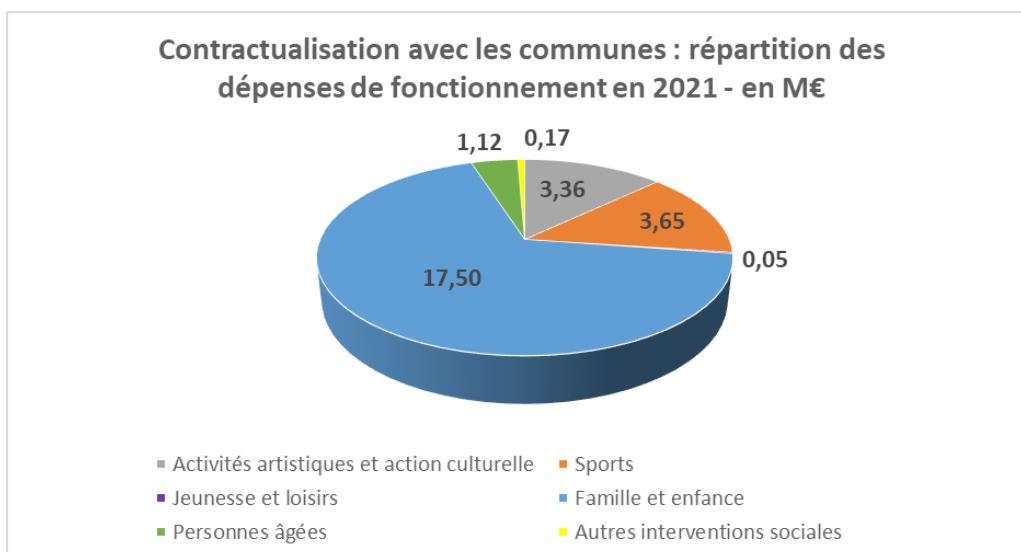
Au total, un montant de **2,72 M€** a été versé au titre de la politique de la ville, tous types d'interventions confondus.

2.1.9. Un soutien important apporté aux communes

2.1.9.1. Contrats de développement Département-Villes

En 2021, six contrats de développement ont été renouvelés pour la période 2021-2023 (Garches, Montrouge, Nanterre, Puteaux, Vaucresson et Villeneuve-la-Garenne) et 21 avenants ont été approuvés.

Les subventions de fonctionnement versées dans le cadre de l'ensemble des contrats de développement en cours d'exécution se sont élevées à **25,9 M€** en 2021 (hors politique de la ville), ainsi répartis :



2.1.9.2. Un soutien exceptionnel aux communes pour faire face à la crise sanitaire

Dans le contexte de crise sanitaire, le Département avait voté une aide financière d'un montant de 16,5 M€ à destination des 36 communes des Hauts-de-Seine. Ce soutien financier, établi sur la base d'un montant de 10 € par habitant, a permis aux villes de faire face aux dépenses exceptionnelles et de poursuivre leurs actions de proximité.

4,2 M€ ont ainsi été versés en 2021 au titre des soldes, après **12,2 M€** en 2020. Un solde de 73 k€ restera à régler en 2022.

2.1.10. Une croissance maîtrisée des charges de personnel, malgré un recours accru à l'intérim lié à la crise sanitaire

Les charges de personnel et frais assimilés s'établissent en 2021 à **251,3 M€**, en augmentation de 4,4 % par rapport à l'année précédente.

L'année 2021 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences. Ainsi, pour pallier l'absence des agents vulnérables placés en autorisation spéciale d'absence (ASA), le Département a eu recours, outre les traditionnels contrats de remplacement, à d'importantes prestations d'intérim. Cette mesure a permis de préserver les agents les plus vulnérables à l'épidémie de la COVID-19, au regard de l'évolution des critères nationaux de vulnérabilité, tout en maintenant l'activité des services. Les collègues ont ainsi pu rouvrir dans de bonnes conditions.

**Un recours à l'intérim accru :
10,6 M€ en 2021, 4,2 % de la masse salariale, contre 2,3 M€ en 2020**

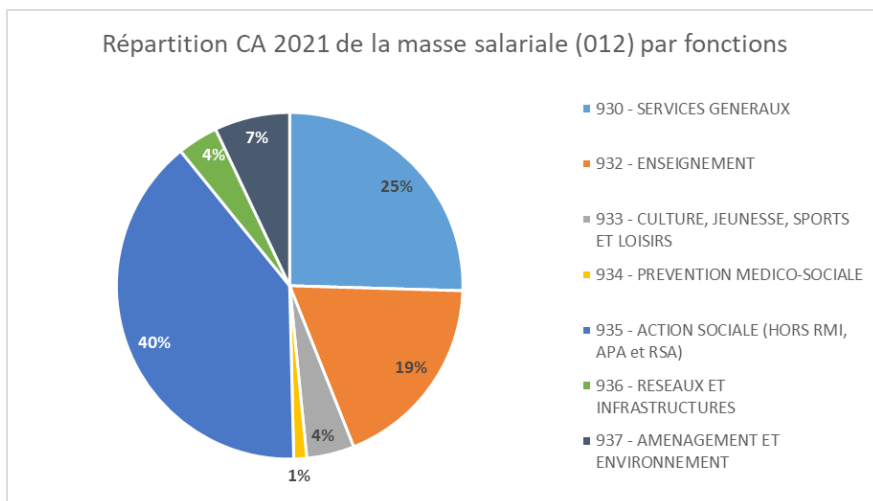
dont 5,7 M€ pour les collègues et 4,9 M€ pour les services territoriaux du Pôle Solidarités

De même, le recours aux marchés d'intérim a contribué à renforcer les services territoriaux du Pôle Solidarités, leur permettant de faire face à l'augmentation ponctuelle des demandes des usagers, consécutive à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales.

L'activité de recrutement a, quant à elle, largement progressé, malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire, avec **557 recrutements externes d'agents** ayant pris leurs fonctions en 2021, soit une augmentation de 74 % par rapport à 2020, et 58 % par rapport à 2019. Ainsi, malgré un contexte difficile, les efforts entrepris pour favoriser l'attractivité du Département (refonte des régimes indemnitaires, mise en avant des conditions de travail des agents, communication et « marque employeur », doublement du nombre d'apprentis, etc.) portent leur fruit.

En outre, l'activité de recrutement a également été marquée par l'ampleur des mobilités internes sur des postes ouverts au recrutement, qui se maintiennent à un niveau élevé, avec 234 mouvements. Le nombre d'agents accompagnés par les conseillers en évolution professionnelle a augmenté de 12 % par rapport à 2020, soit 219 agents accompagnés en 2021.

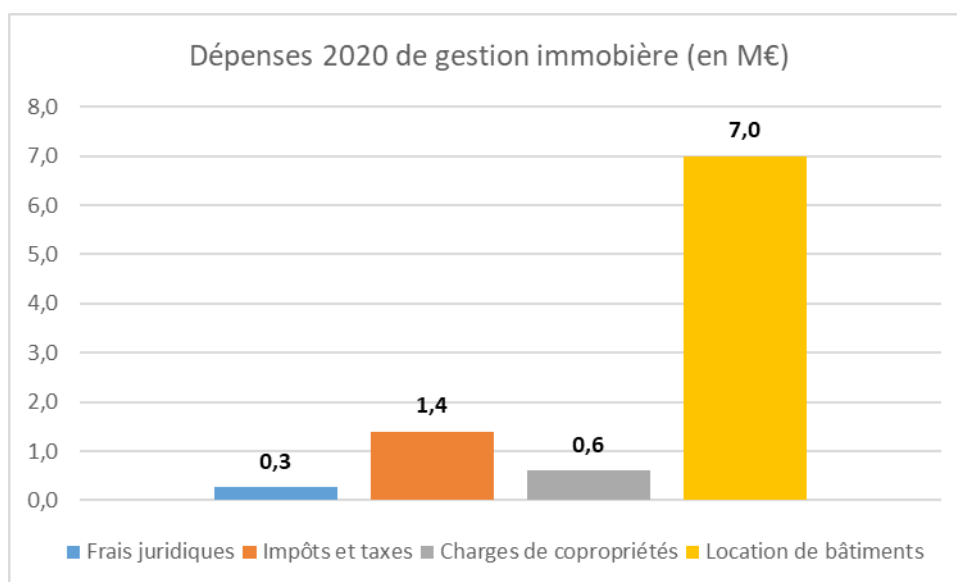
Le graphique qui suit présente le poids des dépenses de personnel 2021 par politique sectorielle :



Par ailleurs, en dépit de la crise sanitaire, le Département a maintenu en 2021 son **action en faveur du développement des compétences** de ses agents. **942 k€** ont ainsi été consacrés à leur formation auprès d'organismes extérieurs, soit 65 k€ de plus qu'en 2020. 2 220 agents ont été formés en 2021, représentant 7 930 jours de formation (+ 64 % par rapport à 2020). Les modalités pédagogiques de formation ont évolué pour s'adapter au contexte sanitaire. En effet, de nombreux modules ont pu être proposés au plus grand nombre, comme l'Université du Management, l'école des cadres de la protection de l'enfance ou encore des formations bureautiques.

2.1.11. La gestion des biens immobiliers départementaux

En 2021, les dépenses en matière de gestion immobilière se sont élevées à **9,27 M€**, contre 9,09 M€ en 2020 (soit une hausse de 1,9 %), et se sont réparties de la manière suivante :

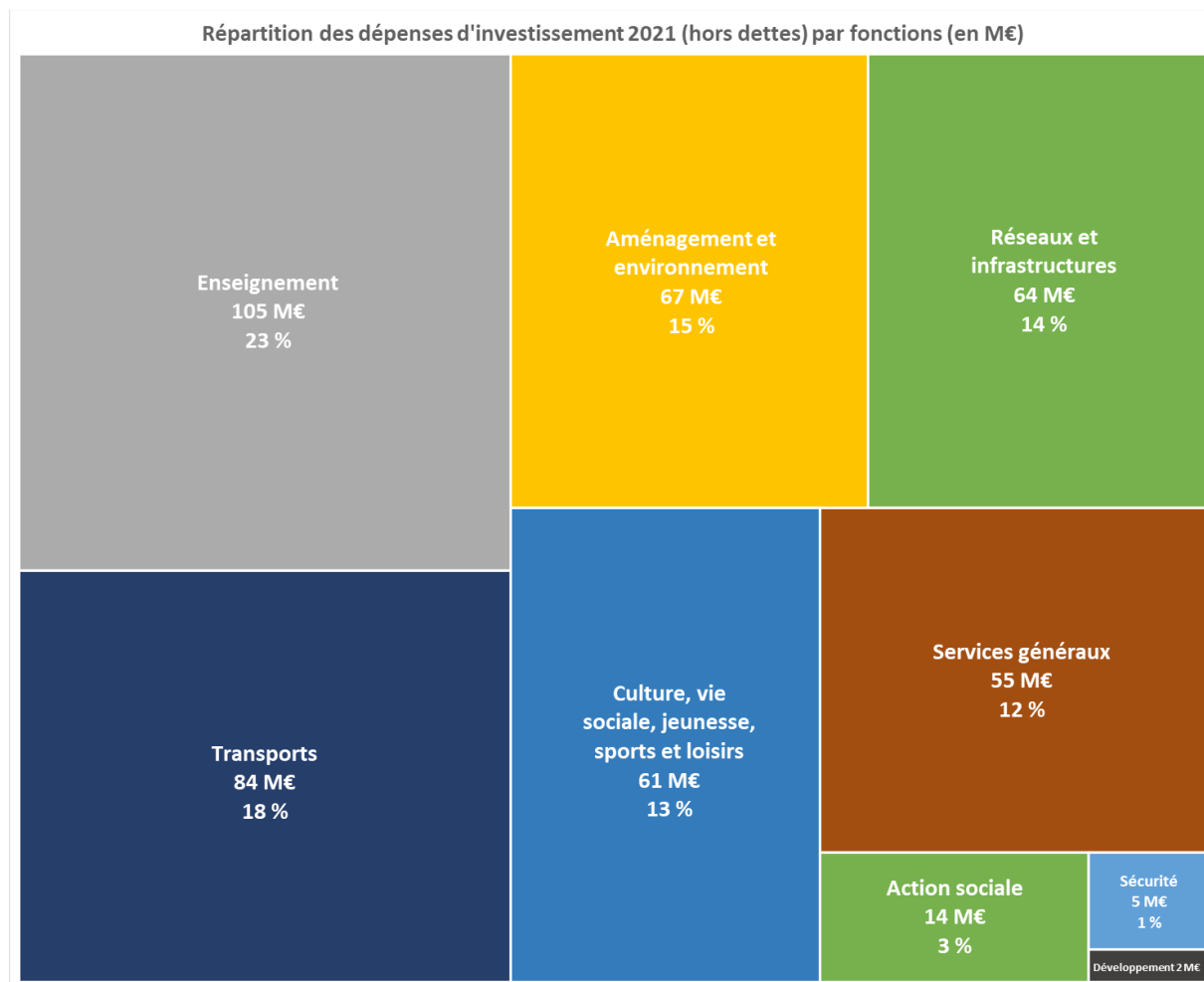


Cette légère augmentation résulte principalement d'une location supplémentaire de locaux pour les services des archives départementales et de logistique.

2.2. Des investissements ambitieux pour un territoire durable et attractif

En 2021, le Département a poursuivi son rythme soutenu d'investissements, en y consacrant **457 M€¹⁸**, contre **401 M€ en 2020**, soit une hausse de 14 % par rapport à 2020.

Le champ d'intervention du Département couvre principalement les domaines des mobilités (voirie, transports en commun, mobilités douces), de l'enseignement (avec la compétence majeure des départements en matière de collèges), du sport et de la culture, de l'aménagement et de l'environnement, ainsi que de l'action sociale. Le graphique ci-dessous illustre ainsi les domaines au sein desquels le Département a investi en 2021 :



2.2.1. Les mobilités sur l'ensemble du territoire

2.2.1.1. Les infrastructures routières

Dans le domaine de la voirie, **55,2 M€** de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2021 au titre des infrastructures routières. Le Département a principalement poursuivi la réalisation de projets structurants renforçant le maillage du territoire, ainsi que la requalification et la sécurisation des routes départementales.

¹⁸ Dépenses réelles d'investissement hors dettes, y compris dépenses relatives aux partenariats public privé (PPP).

Pour ce qui concerne les opérations individualisées d'investissement, **28,9 M€ ont été alloués à la poursuite ou à l'achèvement d'importants chantiers**. Les principales opérations ont été les suivantes :

- aménagement de la RD 914 à Nanterre pour **5,2 M€** ;
- aménagement et dénivellation de la RD 1 à Clichy-la-Garenne et Levallois-Perret, pour un montant de **4 M€** ;
- Promenade des Jardins à Sèvres pour **3,7 M€** ;
- remise en état du pont de Sèvres pour **3,2 M€** ;
- requalification de la RD 920 section sud, à Bourg-la-Reine pour **2,8 M€** ;
- aménagement de la RD 182A à Vaucresson pour **1,3 M€** ;
- suppression du passage à niveau à Antony pour **1,3 M€** ;
- poursuite de la rénovation du boulevard circulaire de La Défense sur la RD 993 pour **1,1 M€**.

23,9 M€ supplémentaires ont été consacrés aux dépenses d'entretien et de renouvellement. Les principaux investissements ont porté sur :

- les opérations récurrentes de grosses réparations d'infrastructures pour **9,7 M€** ;
- des travaux d'entretien des ouvrages d'art pour **5 M€** ;
- l'éclairage public, la rénovation et le gros entretien pour **4,8 M€** ;
- les aménagements réalisés au titre de la sécurité routière pour **3,5 M€** ;
- les travaux relatifs à la signalisation et l'exploitation de la route pour **1 M€**.

En outre, un montant de **2,4 M€** a été dédié au **développement de l'accessibilité** de la voirie départementale et aux mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux circulations douces. **2,2 M€** ont notamment été consacrés au traçage de pistes cyclables.

2.2.1.2. Les infrastructures de mobilités collectives

En 2021, un investissement de **84,1 M€** a été consacré **aux études et travaux d'infrastructures de transports en commun**.

Les dépenses se répartissent essentiellement entre les tramways réalisés en co-maîtrise d'ouvrage départementale et les participations aux autres grands projets menés sous maîtrise d'ouvrage de la RATP ou de la SNCF.

La ligne 4 du Métro prolongée à Bagneux

Ouvert le 13 janvier dernier après des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la RATP, le prolongement de la ligne 4 ajoute deux stations situées à Bagneux, au-delà du précédent terminus de *Mairie de Montrouge : Barbara et Bagneux - Lucie Aubrac*.

Le Département a contribué au financement du prolongement et a versé 50 M€ à ce jour, dont **4,5 M€** en 2021.

Le Département a ainsi contribué en 2021 à hauteur de **63,4 M€ aux infrastructures de tramways** en projet ou en cours dans le Département :

- le tramway T10 Antony-Clamart pour **56,1 M€** ;
- le prolongement du tramway T1 entre Asnières-Gennevilliers et Colombes pour **7,3 M€** ;
- le prolongement du tramway T1 entre Nanterre et Rueil-Malmaison pour **0,04 M€**.

Enfin, le Département continue de contribuer au **prolongement du RER E vers l'ouest**, avec **16,2 M€** versés en 2021.

2.2.2. L'habitat et la rénovation urbaine

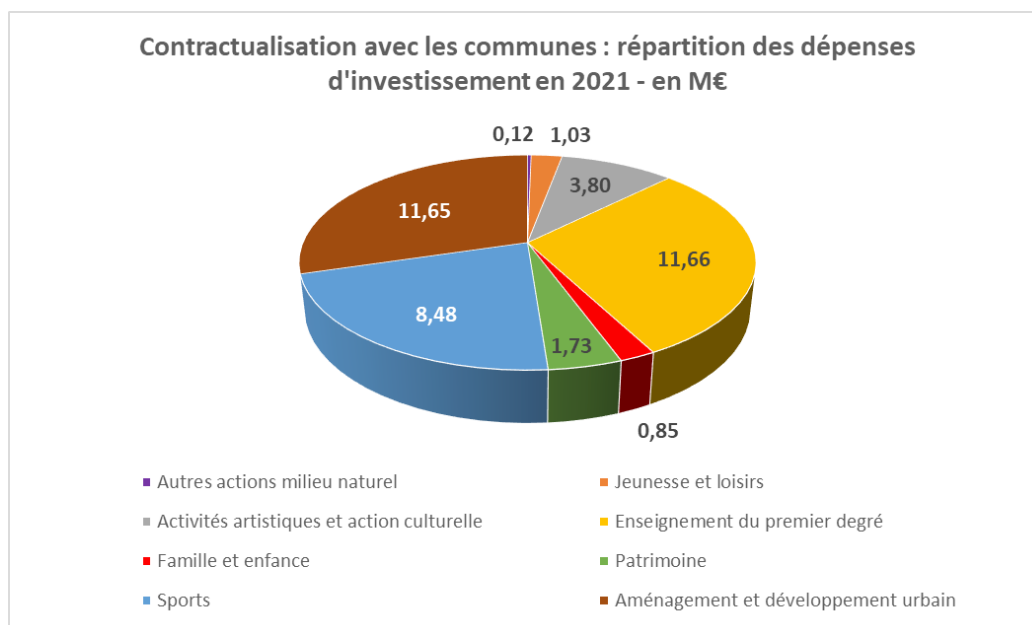
En 2021, le Département a poursuivi ses investissements dans les domaines de l'habitat et de la rénovation urbaine à hauteur de **10,7 M€** (contre 9,4 M€ en 2020). Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 9,34 M€ en faveur de l'habitat social, dont 8,37 M€ ont concerné le soutien à l'amélioration du parc de logements des bailleurs Hauts-de-Seine Habitat et Hauts-de-Bièvre Habitat ;
- 0,68 M€ en faveur de la rénovation urbaine, avec le soutien de projets situés dans les quartiers de l'Université à Nanterre et des Fossés Jean à Colombes ;
- 0,51 M€ pour soutenir les travaux d'amélioration de l'habitat privé.

En outre, le Conseil départemental a approuvé en 2021 le dispositif départemental d'intervention en matière de renouvellement urbain et de requalification des quartiers « *Quartier d'avenir Hauts-de-Seine* »¹⁹, doté d'une autorisation de programme de **150 M€** et pour lequel un premier projet est engagé dans le quartier des Agnettes à Gennevilliers.

2.2.3. La contractualisation avec les communes

En 2021, **39,3 M€** ont été versés en investissement aux communes du Département dans le cadre des contrats de développement. Ces subventions se répartissent selon les politiques suivantes :



Par ailleurs, une subvention d'investissement d'un montant de 12 M€ a été attribuée par le Département à la SPL Val de Seine Aménagement pour la **reconstruction du pont Seibert** situé à Boulogne-Billancourt, ouvrage d'art indispensable au fonctionnement de La Seine Musicale et venant compléter des aménagements départementaux sur les berges de la rive gauche. **9 M€** ont été versés en 2021.

¹⁹ Délibération du 2 avril 2021 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n° 21.51.

2.2.4. La gestion et les investissements réalisés sur le patrimoine immobilier départemental

2.2.4.1. La gestion active du patrimoine immobilier départemental

En 2021, les acquisitions foncières réalisées par le Département, s'élèvent à **12,8 M€**, répartis comme suit :

- 12,6 M€ pour l'acquisition et l'avancement des travaux à la suite de la signature des contrats de VEFA, répartis de la manière suivante :
 - 10,13 M€ pour l'acquisition et les travaux de gros œuvre de l'immeuble de bureaux situé au 20-20 bis rue Émile Roux à Clichy-la-Garenne, signé le 27 mai 2021 ;
 - 2 M€ pour la levée des réserves de l'Hôtel du Département Arena, intervenue le 10 décembre 2021 ;
 - 0,51 M€ pour la levée des réserves de l'immeuble sis 1, avenue du docteur Tenine à Antony, intervenue le 30 août 2021.
- 0,11 M€ pour la réalisation de travaux d'amélioration des parties communes au sein de copropriétés, en vue d'améliorer l'accueil des usagers et des salariés du Pôle Solidarités et de valoriser le patrimoine.

Par ailleurs, le Département a également procédé à 27 acquisitions foncières pour les futurs tramways et pour des opérations de voirie, pour un total de **2,92 M€**.

2.2.4.2. La construction, réhabilitation et amélioration des bâtiments du Département

Le Département est parvenu, en 2021, malgré la poursuite de la crise sanitaire, à poursuivre son effort d'investissement dans le domaine bâtiminaire, en consacrant près de **111 M€** (contre 86 M€ en 2020) à la construction, la réhabilitation et l'amélioration des bâtiments départementaux scolaires et hors scolaires. Cette action reflète la volonté du Département d'offrir aux Hauts-séquanais des équipements performants et innovants répondant aux besoins de tous.

2.2.4.2.1. La réhabilitation, rénovation et construction des collèges

En 2021, le Département a investi **72,4 M€** dans les bâtiments scolaires afin d'offrir aux collégiens et au personnel éducatif les meilleures conditions d'enseignement.

En dehors d'une enveloppe d'environ **26 M€** consacrée aux dépenses récurrentes – travaux annuels d'entretien, de mise en sécurité et conformité des bâtiments, renouvellement du mobilier scolaire –, ce budget a été principalement dédié au démarrage ou à la poursuite de travaux déjà engagés, notamment dans le domaine de la performance énergétique, mais aussi à des études en vue de programmes de travaux à venir.

Ainsi, ont été réalisés en 2021 :

- **13,1 M€** au titre des contrats de performance énergétique « Systèmes » visant à l'amélioration des installations des systèmes de chauffage de 62 collèges ;
- **11,9 M€** pour la rénovation, la construction et l'aménagement du collège Anne Frank et de son gymnase à Antony, dont la livraison est prévue en 2023 et pour lequel un collège provisoire a ouvert en septembre 2021 ;
- **8,5 M€** au titre de la réhabilitation du collège La Fontaine du Roy à Ville-d'Avray, dont les travaux ont débuté en juillet 2021 ;
- **3,6 M€** au titre des travaux d'accessibilité réalisés au sein des collèges ;
- **2,6 M€** au titre du contrat de partenariat public privé du collège Georges Pompidou à Courbevoie, qui a fait l'objet d'un avenant ajustant le programme de prestations et de travaux à réaliser ainsi que les flux financiers avec le partenaire²⁰ ;
- **2,5 M€** au titre de la reconstruction du collège La Paix à Issy-les-Moulineaux (cf. encart ci-contre) ;
- **1,7 M€** dans le cadre de conventions signées avec la Région Île-de-France pour les travaux réalisés au sein des cités scolaires ;
- **1,2 M€** pour la reconstruction du nouveau collège de Châtenay-Malabry ;
- **0,8 M€** pour la construction du collège « Sorbonne Nouvelle » à Asnières-sur-Seine ;
- **0,8 M€** pour la reconstruction du collège Henri Wallon à Malakoff ;
- **0,3 M€** pour la construction de l'École européenne à Courbevoie ;
- **0,3 M€** au titre de la fin des travaux de reconstruction du collège et gymnase Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison, livré à la rentrée 2019.

Inauguration du collège La Paix à Issy-les-Moulineaux, un collège vert dans un quartier vert

Après deux ans de travaux, le nouveau collège La Paix a ouvert ses portes aux collégiens le 1^{er} mars 2021 et a été inauguré le 18 mai 2021.

Portant la capacité du collège à 700 élèves (au lieu des 500 accueillis dans le précédent établissement), les travaux ont eu pour objectif de construire un édifice durable avec une toiture entièrement végétalisée ; une attention particulière a été accordée à l'optimisation de la lumière et la préservation des arbres existants.

2,5 M€ ont été consacrés à ce chantier en 2021, sur un montant global de l'opération de 25,7 M€.

²⁰ Avenant approuvé par le Conseil départemental en vertu de la délibération du 17 décembre 2021 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n° 21.167.

Le dispositif d'inclusion numérique des collégiens

Depuis le début d'année 2022, le Département met un ordinateur portable à disposition de chaque collégien qui en fait la demande *via* la plateforme Pass+ et dont le quotient familial n'excède pas 790 €. L'objectif est double : réduire les inégalités entre les élèves dans l'accès aux équipements et services numériques et contribuer au développement de compétences numériques.

Une première phase d'acquisition de 10 000 ordinateurs a été réalisée en 2021 pour **6 M€**, l'acquisition de 15 000 ordinateurs supplémentaires étant prévue en 2022.

Afin de financer en partie ce dispositif, le Conseil départemental a sollicité, le 13 juillet 2021, une subvention de la part de l'État, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des départements, pour un montant de près de **0,6 M€**.

2.2.4.2.2. *La rénovation et la construction d'autres bâtiments sur le territoire*

En 2021, le Département a consacré **38,1 M€** à la réalisation d'études et travaux sur l'ensemble des bâtiments, hors collèges.

Les dépenses portant sur les projets d'équipements majeurs, en cours ou à venir, se sont principalement réparties de la manière suivante :

Dans le domaine culturel :

- **8,5 M€** pour la poursuite de la construction et de la restructuration du Musée départemental Albert-Kahn, qui a ouvert ses portes le 2 avril 2022 ;
- **6,2 M€** pour la création du Jardin des métiers d'Art et du Design (JAD) à Sèvres, dont l'objectif est de préserver les savoir-faire traditionnels et de contribuer à développer des techniques et créations innovantes au cœur de l'ancienne école nationale de céramique. L'installation des occupants doit débuter en mai 2022 pour le lancement de la programmation culturelle en septembre 2022 ;
- **1,7 M€** en vue de la réalisation du Musée du Grand siècle à Saint-Cloud ;
- **1,1 M€** pour les travaux au titre de la rénovation de la Maison de La Folie Saint James à Neuilly-sur-Seine ;
- **0,6 M€** pour divers bâtiments du domaine départemental de Sceaux, dont l'aménagement du Pavillon de Hanovre, de l'Orangerie et du Petit Château.

Dans le domaine sportif :

- **8 M€** pour les travaux de réhabilitation du stade départemental Yves-du-Manoir, dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, mais aussi afin de proposer aux Altoséquanais, une fois les jeux passés, un équipement sportif de référence ;
- **2,7 M€** pour le futur équipement aquatique de La Grenouillère, à Antony, dont les travaux doivent débuter à l'été 2022, pour une livraison prévue en 2025.

Dans les autres domaines :

- **0,91 M€** pour des aménagements et interventions dans des bâtiments des parcs et jardins départementaux ;
- **0,77 M€** pour l'aménagement des bâtiments médico-sociaux appartenant au Département.

2.2.5. Une gestion responsable des ressources naturelles départementales

2.2.5.1. L'aménagement des berges

Le Département a poursuivi, en 2021, ses investissements en matière de politique de l'eau, afin de préserver et d'améliorer la qualité des milieux aquatiques et d'agir en faveur de la réduction du risque d'inondation par débordement des réseaux d'assainissement.

À ce titre, le Département a consacré **1,2 M€** à l'aménagement des berges. 0,7 M€ ont notamment été dédiés aux études d'aménagement des berges d'Asnières-sur-Seine, de Courbevoie et de transformation de l'estacade des Mariniers à Gennevilliers.

S'agissant de la lutte contre les inondations par débordement du réseau d'assainissement par temps de pluie, **0,6 M€** ont été consacrés à la réalisation d'études et de travaux pour l'aménagement du bassin d'orage à Antony, et pour l'aménagement de la station Vaugirard. Enfin, 0,7 M€ ont été dépensés au titre du bassin de stockage des eaux pluviales Gabriel Voisin à Issy-les-Moulineaux.

2.2.5.2. La préservation et la valorisation des espaces verts départementaux

Par son action, le Département entend préserver, valoriser et rénover son patrimoine en mettant l'accent sur les qualités paysagères, écologiques et d'accueil de son territoire. En 2021, **18,1 M€** ont été consacrés à cette mission.

Des dépenses ont notamment été consacrées à la réalisation de grands projets d'aménagements paysagers dans les parcs et jardins départementaux, tels que :

- la restauration des cascades et des perrés au Domaine de Sceaux pour **2,1 M€** ;
- le réaménagement de la Promenade des Vallons de la Bièvre sur les secteurs Antony sud et Bagneux pour **1,9 M€** ;
- l'acquisition de terrains, d'une part, sur la Promenade des Vallons de la Bièvre, d'autre part, à Nanterre en vue de l'agrandissement du Parc du Chemin de l'Île, pour **3,4 M€**.

Le Département a également investi **10,7 M€** dans la réalisation de travaux préservant la qualité du patrimoine vert des parcs et jardins départementaux ainsi que des arbres sur les routes départementales.

2.2.6. La coopération internationale

En 2021, le Département a versé près de **0,5 M€** de subventions en investissement en faveur des programmes dédiés à l'Arménie, au Bénin, au Cambodge et à Haïti :

Coopération décentralisée	2021
Arménie	0,15 M€
Cambodge	0,04 M€
Haïti	0,19 M€
Benin	0,09 M€
Total programmes	0,47 M€

Les subventions réalisées ont notamment permis :

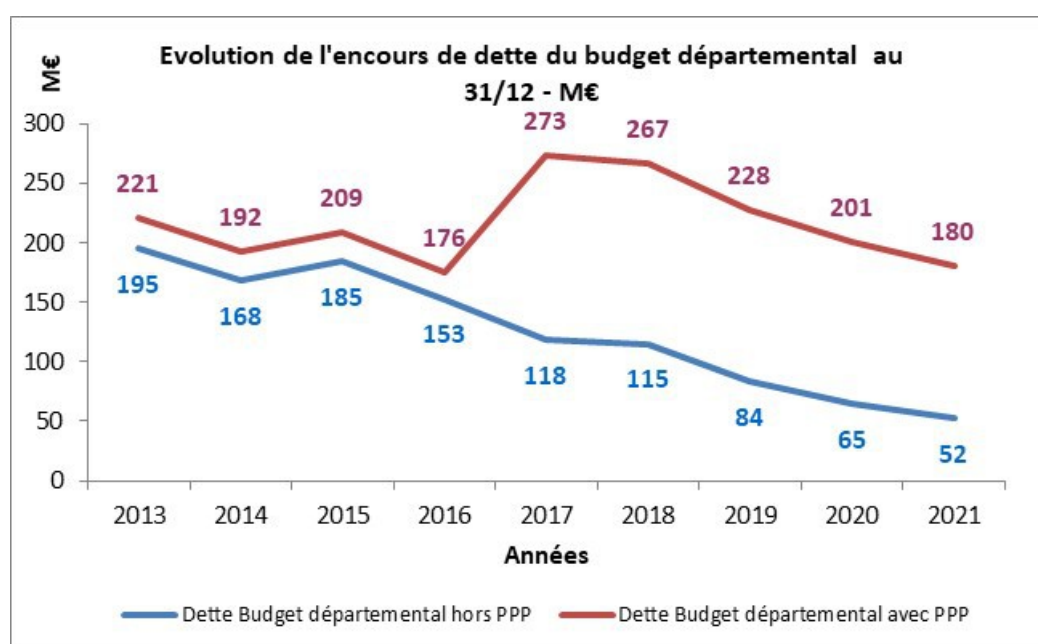
- d'accroître l'activité de distribution de plants d'arbres fruitiers auprès de familles et agriculteurs, en concertation avec les autorités locales, pour favoriser la création de vergers en Arménie ;
- de réaliser des investissements en énergie solaire pour contribuer au développement des filières du maraîchage et du petit élevage au Bénin ;
- de doter les coopératives en infrastructures en Haïti, et plus particulièrement de permettre à la FECCANO d'acquérir un camion pour optimiser le processus de collecte ;
- de doter les nouveaux bénéficiaires au Cambodge en matériel de maraîchage.

3. Les opérations relatives à la gestion de la dette et aux mouvements d'ordre

3.1. La poursuite d'une gestion maîtrisée de la dette

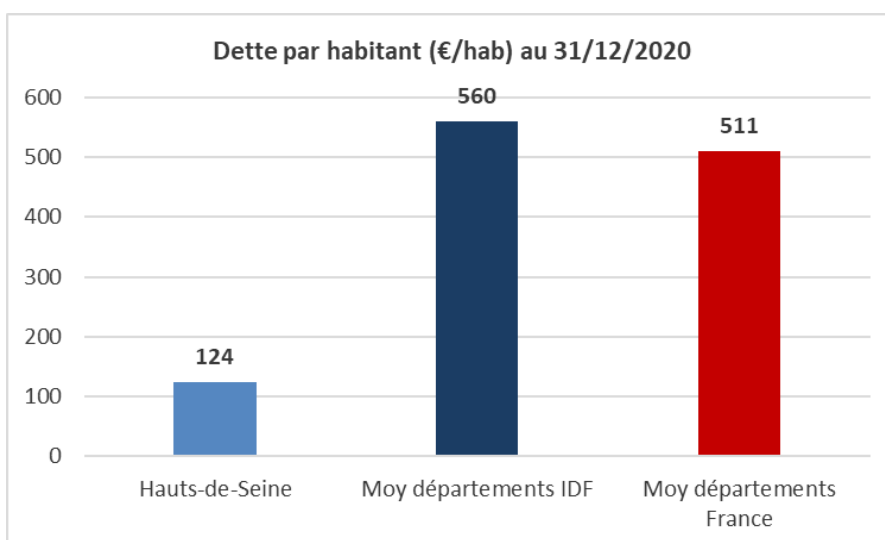
Conformément au règlement budgétaire et financier, le rapport sur la gestion de la dette est présenté concomitamment au rapport sur le compte administratif. Dans ces conditions, les développements qui suivent constituent une synthèse du rapport dédié à ce sujet.

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette du budget départemental s'élevait à 180 M€, soit un désendettement de 21 M€ sur l'ensemble de l'année 2021. Hors partenariats publics privés (PPP), l'encours de dette classique atteignait 52 M€, en baisse de 19 % sur 1 an. Ainsi, depuis l'intégration du PPP La Seine Musicale dans l'encours de dette en 2017, le stock de dette a diminué d'un tiers.



Grâce à la maîtrise de son encours de dette, le Département des Hauts-de-Seine continue de présenter un niveau particulièrement faible d'endettement ; il est le 7^{ème} département le moins endetté de France et le département le moins endetté d'Île-de-France²¹.

²¹ Données DGCL – CA 2020 (en €/habitant).

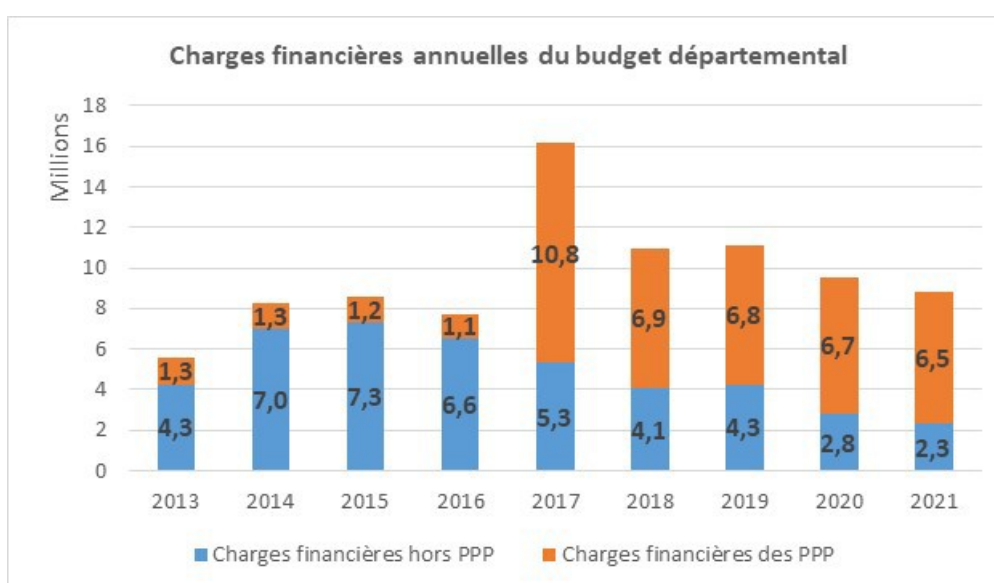


Sa capacité de désendettement s'établit à 0,5 année, un niveau largement inférieur à la norme de 10 ans communément admise et préconisée dans la dernière loi de programmation des finances publiques²² (moyenne des départements 2020 : 4,1 ans²³).

3.1.1. Bilan de la gestion de la dette départementale au 31 décembre 2021

Pour la 6^{ème} année consécutive, le Département n'a pas eu recours à l'emprunt bancaire sur son budget principal et a donc autofinancé intégralement ses investissements, lui permettant de réduire le poids des charges financières.

Les charges financières se sont ainsi élevées à 2,3 M€ en 2021 (contre 2,8 M€ en 2020). Si l'on intègre les PPP, ces charges financières ont représenté 8,8 M€ en 2021 (contre 9,5 M€ en 2020). Par rapport à 2017, année correspondant à l'intégration dans l'encours de dette du PPP La Seine Musicale, les charges financières ont quasiment été divisées par deux.



²² LOI n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, article 29.

²³ Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales 2021 – *Les finances des collectivités locales en 2021*, donnée 2020.

L'année 2021 a, une fois encore, confirmé l'intérêt économique de la stratégie mise en œuvre depuis 2014 sur le prêt de 50 M€, contracté auprès de la Société générale et classé 4E dans la Charte Gissler. En effet les huit premières échéances de ce contrat encaissé en 2013 ont été payées au taux bonifié de 2,86 %. Un refinancement de ce prêt avec fixation du taux à 4,75 %, comme proposé à l'origine par la banque, aurait induit un surcoût de 5,4 M€ sur les 8 premières échéances remboursées. D'après les anticipations actuelles de marché, le Département devrait continuer de bénéficier de ce taux bonifié sur la durée résiduelle du contrat (4 échéances), et ce, malgré la substitution d'index qui sera entérinée par un avenant au 1^{er} trimestre 2022, compte tenu de la transition « IBOR » intervenue au 1^{er} janvier 2022 voyant l'index LIBOR, qui entrait dans la formule de calcul du prêt structuré, disparaître au profit de l'indice SONIA.

3.1.2. Composition de la dette départementale au 31 décembre 2021

Constituée à 86 % de prêts à taux fixe, la dette départementale demeure prévisible et peu risquée. Elle est classée à 88 % en 1A d'après la Charte Gissler²⁴. Le contrat Société Générale classé 4E susmentionné représente 9 % de l'encours. Enfin, un contrat Crédit Agricole indexé sur l'inflation et classé 2A représente 2,5 % du capital restant dû.

Fin 2021, la durée de vie résiduelle de la dette départementale, hors PPP, atteignait 6 ans et 5 mois, contre 12,6 ans pour la moyenne nationale²⁵ des départements. Hors PPP, le taux moyen pondéré s'élevait à 3,64 %, contre 4,27 % fin 2013.

3.2. Les mouvements d'ordre réalisés en 2021

Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux amortissements des biens mobiliers et immobiliers, à la neutralisation de certains amortissements, à la reprise des subventions transférables reçues et au traitement comptable des cessions d'immobilisations.

En vertu des principes de prudence et de sincérité, **l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers** permet de constater comptablement la dépréciation de leur valeur. Il participe également au renouvellement de celui-ci en alimentant l'autofinancement par le biais d'une recette d'investissement.

L'amortissement du patrimoine départemental immobilisé a atteint **266,6 M€** en 2021, en augmentation par rapport à l'exercice 2020 (233,5 M€). Cette hausse s'explique notamment par l'amortissement des subventions versées au fonds de solidarité interdépartementale d'investissement en 2019 et 2020, pour 25,8 M€.

Afin d'atténuer le poids budgétaire de la dotation aux amortissements, l'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit deux mécanismes :

- d'une part, la reprise de la quote-part des amortissements de subventions reçues par le Département, qui s'est élevée à **19,4 M€** en 2021 ;

²⁴ La charte Gissler, dite « charte de bonne conduite », permet une classification des emprunts en fonction de l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule et de la structure de la formule de calcul.

²⁵ Données Finance Active 2020.

- d'autre part, la neutralisation des amortissements portant sur les collèges et les bâtiments administratifs et, depuis 2016, sur les subventions versées. En 2021, les neutralisations ont atteint **217,1 M€**.

Au total, en prenant en compte l'impact des opérations d'ordre relatives aux plus-values et moins-values comptabilisées lors des cessions d'immobilisations, le coût net des mouvements d'ordre a pesé sur la section de fonctionnement à hauteur de 36,9 M€ en 2021.

4. Le résultat de clôture 2021 et son affectation

L'instruction budgétaire M52 prévoit que l'Assemblée départementale constate le résultat de l'exercice à la clôture de celui-ci.

Ce résultat est dégagé en section de fonctionnement en retranchant le cumul des dépenses ordonnancées en 2021 à la somme des titres de recettes émis. Complété par le résultat antérieur, il contribue au financement de la section d'investissement, structurellement déficitaire. Le résultat cumulé est ainsi déterminé.

4.1. Une hausse de l'excédent de fonctionnement, qui reste inférieur à celui de 2019

La réalisation des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 2,473 Mds€, celle des dépenses à 2,137 Mds€, soit un excédent de fonctionnement (hors résultat reporté n-1) s'établissant à **336 M€**, en hausse de 117 M€ par rapport à l'excédent de fonctionnement 2020 (219 M€) mais en baisse de 158 M€ par rapport à l'excédent de fonctionnement dégagé en 2019, avant la crise sanitaire (494 M€).

CHAPITRES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
930 SERVICES GENERAUX	124 408 551,54 €	14 341 066,62 €
931 SECURITE	47 992 562,83 €	0,00 €
932 ENSEIGNEMENT	106 356 408,34 €	7 576 012,10 €
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	62 478 375,39 €	5 243 755,02 €
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	9 366 851,08 €	712 420,99 €
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI, APA et RSA)	642 219 981,58 €	46 113 017,07 €
9354 REVENU MINIMUM D'INSERTION	59 513,82 €	0,00 €
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	67 687 617,26 €	16 146 244,16 €
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	207 541 768,81 €	6 073 693,02 €
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	22 274 191,05 €	3 770 619,39 €
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	50 684 801,55 €	30 148 915,96 €
938 TRANSPORTS	101 787 679,58 €	2 346 825,20 €
939 DEVELOPPEMENT	43 883,34 €	0,00 €
940 IMPOSITIONS DIRECTES	283 005 664,00 €	1 053 677 263,00 €
941 AUTRES IMPOTS ET TAXES	118 204 547,00 €	942 864 998,67 €
942 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	98 442 502,79 €
943 OPERATIONS FINANCIERES	2 219 346,09 €	559 320,78 €
944 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	383 078,09 €	0,00 €
945 PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	15 454 540,34 €	8 313 938,00 €
Total Mouvements réels	1 862 169 361,69 €	2 236 330 592,77 €
946 TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	274 576 959,01 €	236 638 874,36 €
Total Mouvements d'ordre	274 576 959,01 €	236 638 874,36 €
TOTAL Général fonctionnement	2 136 746 320,70 €	2 472 969 467,13 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		<i>336 223 146,43 €</i>

4.2. Une section d'investissement à nouveau déficitaire

L'exécution de la section d'investissement fait apparaître un déficit de **41 M€**, contre un excédent de 66 M€ au CA 2020, illustrant la reprise des investissements après une année fortement impactée par la crise sanitaire.

CHAPITRES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
900	SERVICES GENERAUX	20 350 875,60 €	7 008 290,75 €
902	ENSEIGNEMENT	90 735 446,17 €	9 148 697,27 €
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	43 557 467,31 €	151 254,54 €
904	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	161 771,93 €	0,00 €
905	ACTION SOCIALE (Hors RMI, APA et RSA)	11 623 649,43 €	11 709,35 €
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	59 954 674,74 €	7 452 419,90 €
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	17 011 138,22 €	11 881,76 €
908	TRANSPORTS	60 759 648,51 €	17 350 185,25 €
909	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00 €	0,00 €
910	SERVICES GENERAUX	34 941 420,61 €	0,00 €
911	SECURITE	4 790 394,05 €	0,00 €
912	ENSEIGNEMENT	14 623 077,31 €	0,00 €
913	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	17 097 935,64 €	0,00 €
915	ACTION SOCIALE (Hors RMI, APA et RSA)	2 692 715,10 €	5 308,05 €
916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	3 926 989,99 €	1 117,96 €
917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	50 216 328,67 €	135 175,52 €
918	TRANSPORTS	23 306 225,44 €	0,00 €
919	DEVELOPPEMENT	1 627 380,00 €	0,00 €
921	Taxes non affectées	0,00 €	399,00 €
922	Dotations et participations	0,00 €	32 187 403,03 €
923	Dettes et autres opérations financières	12 530 864,62 €	317 411 587,57 €
Total	Mouvements réels	469 908 003,34 €	390 875 429,95 €
925	Opérations patrimoniales	1 982 345,19 €	1 982 345,19 €
926	Transferts entre les sections	236 638 874,36 €	274 576 959,01 €
Total	Mouvements d'ordre	238 621 219,55 €	276 559 304,20 €
TOTAL	Général investissement	708 529 222,89 €	667 434 734,15 €
	<i>Résultat d'investissement</i>		<i>-41 094 488,74 €</i>

À l'issue de l'exercice budgétaire, les dépenses et les recettes engagées mais n'ayant pas fait l'objet d'un ordonnancement au 31 décembre de l'exercice peuvent être reportées sur l'exercice suivant.

Ainsi, au titre des restes à réaliser de l'exercice 2021, 15 621 334,31 € et 5 489 793,99 € sont reportés, respectivement en section de fonctionnement et en section d'investissement, soit un **montant total des charges de restes à réaliser de 21 111 128,30 €**. Les tableaux synthétiques ci-dessous retracent les résultats de l'exercice 2021 avant prise en compte des restes à réaliser :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	2 136 746 320,70	Dépenses	708 529 222,89
Recettes	2 472 969 467,13	Déficit antérieur	314 269 552,73
Excédent antérieur	580 417 834,20	Recettes	667 434 734,15
TOTAL	916 640 980,63	TOTAL	- 355 364 041,47

À cela doit être ajouté un montant correspondant aux deux tiers du solde résultant de la dissolution au 31 décembre 2021 du Syndicat mixte de l'Île Saint-Germain²⁶ (excédent de fonctionnement de 65 029,40 €), soit la reprise de 43 352,93 €, portant les résultats de l'exercice 2021 à :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2021	336 223 146,43	- 41 094 488,74
Résultat reporté collectivité	580 417 834,20	- 314 269 552,73
Résultat reporté Syndicat mixte de l'Île Saint-Germain	43 352,93	
Résultat global à affecter	916 684 333,56	- 355 364 041,47

En application de l'instruction budgétaire et comptable M52, l'Assemblée départementale doit se prononcer par un vote sur l'utilisation de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement. L'emploi du résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement²⁷ ;
- à la couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement ;
- pour le solde éventuel, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Compte tenu du solde de la section de fonctionnement constaté pour l'exercice 2021, je vous propose d'affecter ce résultat comme suit :

- **360 853 835,46 €** à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, dont **355 364 041,47 €** au titre du déficit et **5 489 793,99 €** au titre de la charge des reports ;
- **555 830 498,10 €** correspondant au solde affecté en excédent de fonctionnement, dont **15 621 334,31 €** affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

²⁶ Convention de dissolution approuvée par la délibération de la Commission permanente faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n° 21.301 CP. L'article 2.2 de la convention prévoit la répartition de la trésorerie du syndicat entre le Département pour deux tiers et la Commune d'Issy-les-Moulineaux pour un tiers.

²⁷ Il s'agit du cumul du résultat de clôture d'investissement et du solde des restes à réaliser.

Ce compte administratif démontre la résilience dont a su faire preuve le Département durant une crise sanitaire durable. En 2021, notre collectivité a continué à apporter les réponses nécessaires face aux urgences que cette situation inédite a continué de provoquer, mais elle a également démontré sa capacité à endosser pleinement les missions et compétences que lui confère la loi, pour lesquelles les besoins exprimés par nos concitoyens sont légitimement croissants.

Alors que le Département a retrouvé un niveau de recettes proche de celui qu'il percevait en 2019, avant la crise, il a pu augmenter sensiblement ses dépenses l'an dernier, afin notamment de répondre aux défis des solidarités, de continuer à proposer un cadre éducatif épanouissant à nos collégiens et d'investir massivement dans le cadre de vie des Altoséquanais.

Pour ce faire, il a pu compter sur sa situation financière qui reste excellente, sa gestion budgétaire et financière aussi rigoureuse qu'ambitieuse étant orientée vers l'allocation des moyens nécessaires à la bonne organisation du service public et au développement de notre territoire.

Tel est le projet de compte administratif 2021 que j'ai l'honneur de présenter à notre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi